



COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2024

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
VILLE D'AVIGNON
PARC JEAN JAURES



TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	5
1.1	Qui sommes-nous ?	6
1.2	INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse ..	8
1.3	Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement	9
1.4	Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville	10
1.5	Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL)	11
1.6	Accompagner le développement des mobilités décarbonées	11
1.7	Développer de nouveaux services de proximité	12
1.8	Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable.....	13
1.9	La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables	15
1.10	INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics	16
2.	LE CONTRAT	17
2.1	Le contrat.....	18
2.2	Vos interlocuteurs.....	18
2.3	Organisation locale & Moyens d'exploitation.....	20
2.3.1	La formation de nos collaborateurs.....	21
2.4	La Relation client	22
2.4.1	Une sécurité renforcée et une assistance optimale 24/7 dans ses parkings.....	22
2.4.2	L'excellence de l'expérience client, une priorité absolue.....	23
2.5	La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue	25
2.6	Les Services.....	28
2.6.1	Offre de bornes de recharge électrique	28
2.6.2	Cyclopark	30
2.6.3	Radio Indigo.....	30
2.6.4	Zone deux roues motorisées	31
2.6.5	Plan de quartier multimodal	31
2.6.6	Station de gonflage de pneus	31
3.	DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION	32
3.1	Descriptif	33
3.2	Tarification	34
3.2.1	Tarifs depuis le 1er juillet 2024.....	34
3.2.2	Tarifs du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024	38
3.3	Bornes de Rechargement électrique	42
3.4	Faits Marquants	42
3.5	L'animation commerciale.....	43



3.5.1	INDIGO Supporter Officiel des Jeux Olympique et Paralympique de Paris 2024	43
3.6	Une communication renforcée pour une expérience client optimale.	45
4.	MAINTENANCE & TRAVAUX.....	47
4.1	Equipements.....	48
4.2	Travaux.....	49
4.2.1	Travaux effectués en 2024	49
4.2.2	Travaux prévus en 2025	50
4.3	Suivi des incidents et pannes	50
4.4	Contrôles règlementaires	51
4.5	Maintenance.....	52
4.6	Surveillance	54
4.7	Propreté.....	54
5.	ANALYSES	55
5.1	Activité du parc.....	56
5.1.1	Fréquentation horaire	56
5.1.2	Sorties gratuites.....	57
5.1.3	Evolution de la Fréquentation Horaire	58
5.1.4	Recettes Courtes Durées	59
5.1.5	Fréquentation Abonnés	61
5.1.6	Evolution de la Fréquentation Abonnés	62
5.1.7	Répartition par type d'abonnement.....	62
5.1.8	Recettes Abonnés	63
6.	PERSPECTIVES.....	64
7.	BILAN FINANCIER.....	66
7.1	Patrimoine de délégation	67
7.1.1	Variation du patrimoine immobilier	67
7.2	Compte de résultat	68
8.	ANNEXES.....	69

Avant-Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article L3131-5, et R 3131-2 à R3131-5). Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers. Il intègre désormais en annexe une note d'information sur les moyens mis en œuvre par le Groupe Indigo permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public (loi n°2021-1109 du 24/08/2021, loi confortant le respect des principes de la République).

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

Le stationnement se réinvente face aux défis urbains et environnementaux, évoluant vers des solutions durables et connectées. INDIGO, leader mondial, joue un rôle clé dans cette transformation. L'entreprise intègre la mobilité électrique avec des bornes de recharge, favorise l'intermodalité en transformant les parkings en hubs de mobilité, et mise sur les services connectés pour une expérience utilisateur optimisée. L'urbanisme durable est au cœur de sa stratégie, avec des parkings s'intégrant harmonieusement dans l'environnement urbain. INDIGO innove constamment, s'engage pour l'environnement et collabore avec divers acteurs pour une mobilité durable. Son expertise et son engagement font d'INDIGO un architecte de la mobilité urbaine de demain, façonnant des parkings intelligents et respectueux de l'environnement.

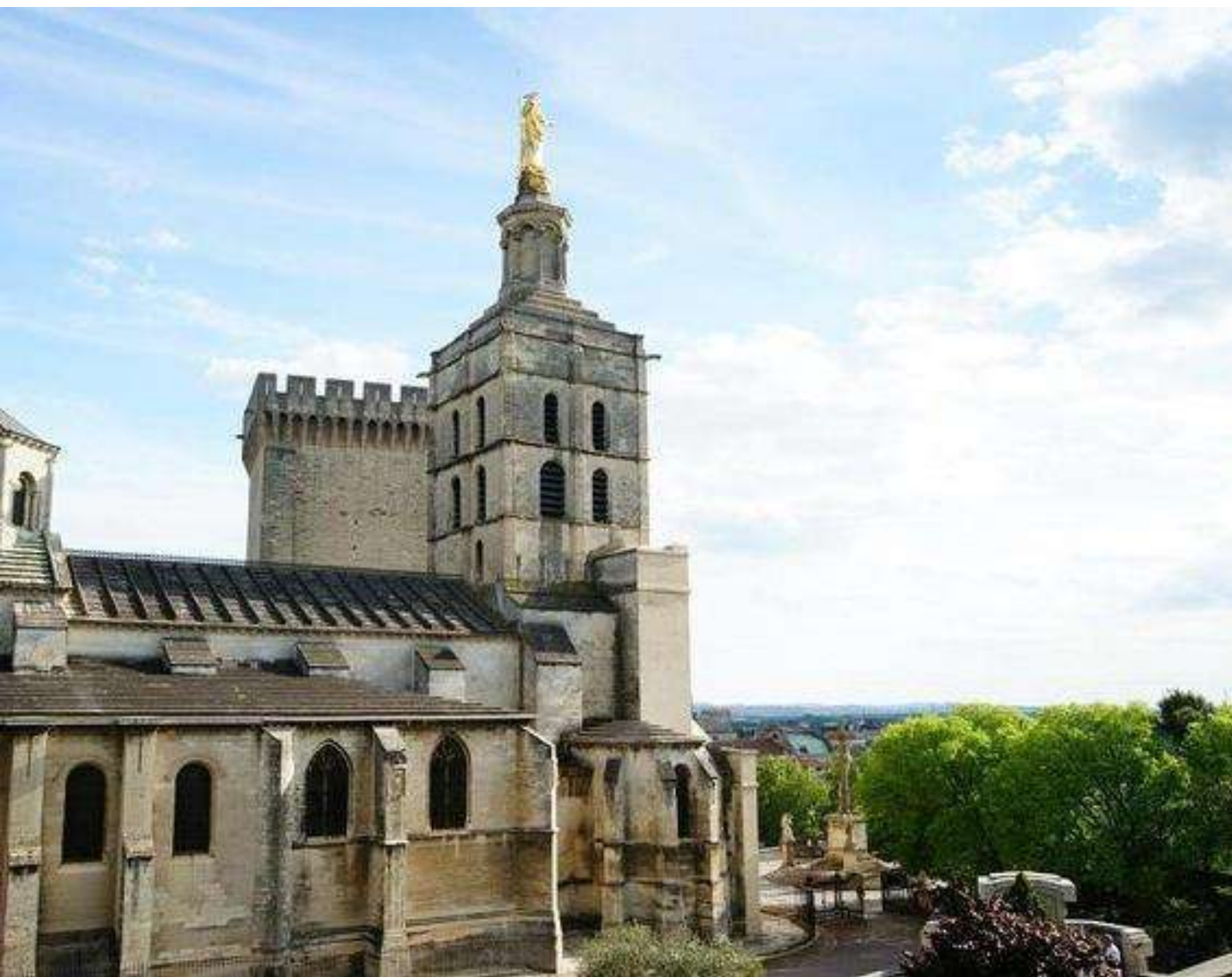
LE STATIONNEMENT QUI FAIT BOUGER LA VILLE

Au service de centres urbains apaisés et en mouvement

INDIGO



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE



1.1 Qui sommes-nous ?

Fort de 60 ans d'expérience, INDIGO, acteur mondial du stationnement, simplifie la mobilité urbaine. Ses 10 000 collaborateurs s'engagent à offrir des solutions innovantes et durables, adaptées aux besoins des villes et de leurs usagers. INDIGO, ancré dans son histoire, investit dans les technologies de pointe pour créer des espaces de stationnement intelligents et respectueux de l'environnement, améliorant ainsi la qualité de vie en ville.

NOUS PUISONS NOTRE EXPERTISE DANS NOTRE ANCRAGE HISTORIQUE



ET DANS NOTRE CAPACITÉ À CAPTER LES ÉVOLUTIONS, VECTEUR DE NOTRE CROISSANCE CONTINUE

...À l'ère du digital et des mobilités douces

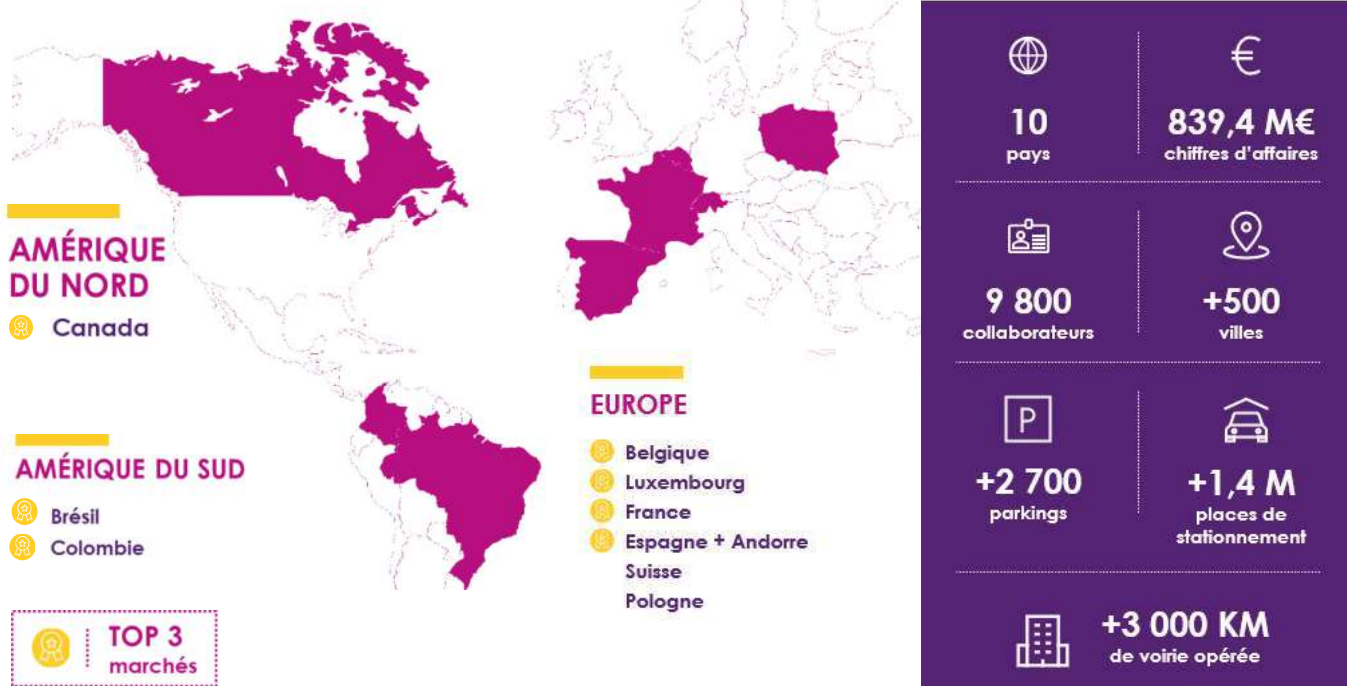


INDIGO, leader mondial français du stationnement et de la mobilité individuelle, déploie son expertise dans plus de 500 villes et 10 pays. Le groupe conçoit et gère des solutions de stationnement innovantes, adaptées aux défis de la mobilité urbaine.

INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans leurs projets de transformation, en proposant des services variés : gestion de parkings, contrôle du stationnement en voirie, intégration des mobilités décarbonées, et développement de services de proximité tels que la logistique urbaine.

Avec l'application INDIGO Neo, INDIGO offre une expérience utilisateur fluide et simplifiée, facilitant les déplacements en ville. Le groupe se positionne ainsi comme un acteur clé de la mobilité durable, contribuant à façonner les villes de demain.

NOUS SOMMES LE LEADER MONDIAL DU STATIONNEMENT ET DE LA MOBILITE INDIVIDUELLE



1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse

En tant qu'acteur majeur de la mobilité, INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans la conception et la mise en œuvre de politiques de stationnement et de mobilité innovantes et adaptées à leurs spécificités. Notre objectif : contribuer au rayonnement des centres-villes et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Des solutions de mobilité intelligentes et responsables

Pour répondre aux défis complexes de la mobilité urbaine, INDIGO imagine et déploie des solutions de stationnement et de mobilité toujours plus intelligentes, durables et centrées sur l'utilisateur. Nous développons également des services innovants, contribuant à dynamiser les villes et à renforcer leur attractivité.

Une expertise reconnue dans le stationnement en ouvrage

- INDIGO maîtrise l'ensemble des phases des projets de stationnement en ouvrage, de la conception à la gestion opérationnelle, en passant par le suivi de rénovation et la gestion des travaux.
- Nos réalisations intègrent des exigences environnementales élevées : perméabilisation des sols, ombrières végétales, production d'énergie photovoltaïque, favorisant ainsi la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone.
- Nous accordons une place prépondérante aux mobilités douces, en équipant nos parkings de bornes de recharge électrique lente et rapide, et en aménageant des espaces sécurisés pour les vélos.
- Dans une démarche de décarbonation des centres-villes, nous transformons les zones sous-utilisées de nos parkings en espaces de logistique urbaine de proximité, facilitant ainsi la livraison du dernier kilomètre.

Des solutions innovantes pour le stationnement sur voirie

- INDIGO propose une gamme complète de services pour le stationnement sur voirie : équipement, collecte, maintenance, contrôle et recouvrement.
- Nous digitalisons les paiements grâce à notre plateforme Indigo Neo, offrant aux utilisateurs un parcours fluide et simplifié (accès mains-libres, réservation, abonnements en ligne).

Un partenariat de confiance avec les collectivités

- En tant que véritables partenaires des villes, nous sommes à l'écoute de nos clients et des autorités délégantes, et nous nous engageons à proposer des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Notre force réside dans notre proximité avec les territoires, combinée à un standard d'excellence international, garantissant ainsi la qualité et la performance de nos services.

INDIGO se positionne comme un acteur incontournable de la mobilité urbaine, contribuant à construire des villes plus durables, plus intelligentes et plus agréables à vivre.



1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement

INDIGO, en tant que pionnier du modèle concessif, se distingue comme un partenaire stratégique pour les collectivités territoriales et les acteurs privés dans le domaine du stationnement. Fort de son expertise, le groupe investit dans le développement d'infrastructures modernes et performantes, apportant son savoir-faire dans **la conception, la construction, la rénovation et le financement de parkings**.

L'approche d'INDIGO est globale et personnalisée, allant de l'analyse approfondie des besoins spécifiques de chaque client au déploiement de solutions innovantes et adaptées. Le groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant une offre de stationnement en constante évolution.

INDIGO propose une gamme variée de modèles contractuels, tels que l'acquisition, le bail, la concession ou le contrat de prestation, afin de répondre aux besoins et aux contraintes de ses clients. La gestion opérationnelle des parkings est assurée avec rigueur, mettant l'accent sur la qualité de l'expérience utilisateur, avec des services d'accueil, de maintenance, de propreté et de sécurité.

La clientèle d'INDIGO est diversifiée, incluant des municipalités, des gares et aéroports, des hôpitaux, des centres commerciaux, des universités, des quartiers d'affaires et des espaces de loisirs. Cette diversité témoigne de **la capacité du groupe à s'adapter aux spécificités** de chaque secteur.

Enfin, **INDIGO intègre les enjeux de la mobilité durable** dans ses projets, en favorisant les solutions respectueuses de l'environnement, telles que les bornes de recharge pour véhicules électriques, les espaces dédiés aux mobilités douces et les services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un **acteur engagé dans la construction de villes plus durables et agréables à vivre**.



NOTRE EXPERTISE TECHNIQUE

- Conception d'ouvrages & organisation de chantiers de construction
- Expertise en milieu contraint et complexe (centre-ville, présence de réseaux multiples)
- Bureau d'études & réseau de constructeurs, paysagistes et architectes partenaires



LA RELATION CLIENT, CIMENT DE NOTRE ORGANISATION

- Intervention 7/7, 24/24 grâce à un système de télé opération optimisé
- Agents mobiles dans nos parkings
- Pôle dédié à la relation client pour tous les échanges via les canaux digitaux



UN SAVOIR-FAIRE SUR TOUS LES SEGMENTS DE MARCHÉ

- Collectivités
- Centres commerciaux
- Hôpitaux
- Gares & aéroports
- Loisirs et événementiel
- Bureaux
- Hôtellerie
- Universités

1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville

INDIGO maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur du stationnement en voirie, offrant une gamme complète de services pour répondre aux besoins des collectivités. De la collecte et la maintenance des horodateurs à la gestion des demandes clients, en passant par le paiement mobile et dématérialisé, et le contrôle, INDIGO assure une gestion efficace et transparente du stationnement sur voirie.

Un accompagnement personnalisé pour les collectivités

INDIGO accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur politique tarifaire et de gestion des droits, en proposant des solutions sur mesure, adaptées à leurs spécificités.

Une solution complète pour le contrôle du stationnement payant

INDIGO propose une solution complète pour le contrôle du stationnement payant en voirie, incluant :

- Des équipes d'agents assermentés, formés et expérimentés.
- Des véhicules équipés de la technologie LAPI (lecture automatisée de plaque d'immatriculation), permettant un contrôle efficace et automatisé.
- Des logiciels de gestion performants, assurant le traitement de l'ensemble de la chaîne de contrôle, de la détection des infractions à la gestion des redevances.

Des outils de pilotage et de supervision pour une gestion digitalisée

Dans près de 20 villes françaises, INDIGO déploie des outils de pilotage et de supervision, offrant aux collectivités une vision en temps réel de l'activité du stationnement sur voirie. La gestion digitalisée et transparente des redevances facilite le suivi et le contrôle des revenus générés par le stationnement.

Un partenaire de confiance pour une mobilité urbaine optimisée

Grâce à son expertise et à son engagement, INDIGO se positionne comme un partenaire de confiance pour les collectivités, contribuant à l'optimisation de la gestion du stationnement en voirie et à l'amélioration de la mobilité urbaine.

NOUS SOMMES OPÉRATEURS DE VOIRIE DEPUIS PRÈS DE 60 ANS

+3 000 km

**de voiries exploitées en France, Belgique,
Luxembourg, Espagne, Pologne, au Brésil,
Canada et en Andorre.**



COLLECTE



MAINTENANCE
DES HORODATEURS



CONTRÔLE
ET VERBALISATION



RELATION
USAGERS

Nous conseillons et accompagnons les collectivités

dans la gestion du stationnement sur voirie, en mettant à leur disposition des outils adaptés à leurs stratégies de mobilité.



1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL)

Pour améliorer la qualité de l'air, une directive européenne rend obligatoire la mise en place de ZFE (zones à faibles émissions) dans les principales agglomérations, dont certaines déploient aussi des ZTL (zones de trafic limité). En extension des services proposés en voirie, INDIGO souhaite aussi accompagner les collectivités dans la **gestion de ces zones de restriction**, avec une approche globale : l'élaboration et le déploiement de **parkings relais** d'une part, et la **mise en place de services de gestion et de contrôle des droits d'accès** d'autre part. INDIGO a par exemple mis en place un système de modulation tarifaire pour Madrid, qui compte l'une des plus grandes ZFE d'Europe.

1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées

INDIGO se positionne comme un acteur majeur de la transition vers une mobilité urbaine durable. Avec pour objectif 11 000 points de charge d'ici 2025 (dont 8 000 en France), le groupe déploie **le plus grand réseau de recharge en milieu urbain**, proposant des solutions adaptées aux besoins des électromobilistes, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

Au-delà de la recharge électrique, INDIGO s'engage activement dans le développement des mobilités décarbonées. L'offre Cyclopark, par exemple, propose des espaces de stationnement sécurisés et des services dédiés aux vélos, encourageant ainsi l'utilisation de modes de transport doux.

INDIGO accompagne les collectivités dans leurs projets de mobilité durable, en intégrant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement : bornes de recharge, espaces dédiés aux mobilités douces, et services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un partenaire de confiance pour construire des villes plus durables et agréables à vivre.

NOUS CRÉONS DES SOLUTIONS POUR LES NOUVELLES MOBILITES

CYCLOPARK
Stationnement sécurisé pour vélo

107 CYCLOPARKS DANS +50 VILLES
+6 700 PLACES

- des espaces de stationnement vélo au sein des parkings INDIGO
- des abris à vélos sécurisés en voirie pour inciter au co-voyage et aux mobilités douces



BORNES DE RECHARGE pour véhicules électriques

9 700 points de recharge pour voitures électriques dans les parcs de stationnement INDIGO.

OBJECTIF 2025 :
11 000
dont 8 000 en France

FLOTTE DE VÉLOS 20 000 vélos sur le terrain

INDIGO est actionnaire de Smovengo, l'opérateur français du plus grand réseau de vélos en libre-service au monde, Vélib', avec 456 000 abonnés.



Services clé en main pour les entreprises

Sur le site d'Airbus Helicopters à Marignane, nous offrons un **service de mobilité vélo privé et connecté** de 240 vélos en libre-service.



1.7 Développer de nouveaux services de proximité

INDIGO : Réinventer les espaces urbains pour une logistique du dernier kilomètre optimisée

Face aux défis croissants de la logistique urbaine, INDIGO transforme ses infrastructures pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises et des particuliers. En reconvertissant des espaces de stationnement en hubs logistiques, nous offrons une solution innovante pour la livraison et le retrait de colis, le stockage et d'autres services logistiques.

Des espaces logistiques stratégiques au cœur des villes

Conscients de la nécessité de fluidifier et de décarboner l'acheminement des marchandises en centres-villes, INDIGO déploie des espaces logistiques dédiés au sein de ses parkings. Cette approche permet de rapprocher les flux logistiques des consommateurs, réduisant ainsi les distances de livraison et les émissions de CO2.



Un potentiel logistique considérable au service des acteurs urbains

Avec près de 100 000 m² de potentiel logistique identifiés en France au sein de nos ouvrages, INDIGO offre aux transporteurs, aux logisticiens et aux e-commerçants des surfaces disponibles et modulables, idéalement situées en hypercentre urbain. Ces espaces permettent de mettre en place des solutions de livraison du dernier kilomètre efficaces et durables, telles que :

- Des points de retrait de colis sécurisés et accessibles 24/7.
- Des espaces de stockage temporaire pour les livraisons groupées.
- Des plateformes de micro-distribution pour les vélos-cargo et les véhicules électriques.
- Des zones de consolidation pour optimiser les tournées de livraison.

Un acteur engagé dans la décarbonation de la logistique urbaine

INDIGO s'engage à accompagner la transition vers une logistique urbaine plus respectueuse de l'environnement. En intégrant des solutions de mobilité douce et en favorisant l'utilisation de véhicules électriques, nous contribuons à réduire l'empreinte carbone de la livraison en ville.

NOUS CONTRIBUONS AU DÉVELOPPEMENT D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DÉCARBONÉE

En ouvrant nos espaces disponibles en cœur de ville

AMÉNAGEMENT DE ZONES LOGISTIQUES :

chambres froides, espaces click&collect, plateformes aménagées et dédiées... pour acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville.



INDIGO : Un partenaire de confiance pour une logistique urbaine innovante et durable

En transformant ses parkings en hubs logistiques, INDIGO se positionne comme un acteur clé de la logistique urbaine, offrant des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins des villes et des entreprises.

1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable.

Conscient de sa responsabilité sociétale, INDIGO a renforcé son engagement en matière de développement durable en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies en 2022. Cette adhésion témoigne de notre volonté de contribuer activement aux objectifs de développement durable (ODD) et de promouvoir des pratiques responsables à tous les niveaux de notre activité.

Une stratégie ESG ambitieuse et des objectifs chiffrés

Dans le cadre de notre stratégie ESG volontariste (environnement, social et gouvernance), nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux pour réduire notre impact environnemental et favoriser une mobilité plus durable. Ces objectifs sont notamment reflétés dans nos engagements de refinancement lié au développement durable :

- **Réduction des émissions de CO₂** : Nous nous engageons à réduire nos émissions de CO₂ liées aux scopes 1 et 2 de 5% par an, avec pour objectif une baisse de 40% d'ici 2029 par rapport aux émissions de 2019.
- **Développement de la recharge électrique** : Nous nous engageons à multiplier par quatre notre capacité de recharge pour véhicules électriques entre 2021 et 2029, afin de soutenir l'essor de la mobilité électrique.

UNE STRATÉGIE ESG VOLONTARISTE

INDIGO

Des critères ESG reflétant l'activité du groupe et son impact dans la Cité



UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL que nous déclinons au cœur de nos exploitations

INDIGO



Un employeur engagé et responsable

Avec près de 10 000 collaborateurs répartis dans 500 villes, INDIGO est un employeur local qui valorise la diversité et l'inclusion. Nous proposons des emplois diversifiés, contribuant ainsi au dynamisme des territoires où nous sommes présents.

La sécurité au travail est une priorité absolue pour INDIGO. Nous avons mis en place une politique Santé, Sécurité & Environnement rigoureuse, visant à garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous nos collaborateurs.

Nous investissons dans le développement des compétences de nos collaborateurs, en proposant des programmes de formation continue et des opportunités d'évolution professionnelle. Nous nous engageons également en faveur de l'égalité des chances et de la diversité, afin de créer un environnement de travail inclusif et équitable.

- **Taux d'accès à la formation : 74,4%.**
- **Taux de femmes managers : 30,6%.**

UN ENGAGEMENT SOCIAL EN TANT QU'EMPLOYEUR LOCAL ET RESPONSABLE

INDIGO

POLITIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ



Prévention & formations santé-sécurité.

Soit 26 % du total des heures de formation en 2023

POLITIQUE DE FORMATION



Campus INDIGO & écoles de formation dans nos différentes filiales.

74,4 % taux d'accès à la formation

DÉVELOPPEMENT & PROGRAMMES RH INTERNES



Parcours de qualification professionnelle (CQP), programme jeunes talents, promotion interne.

7 % de collaborateurs promus en 2023

ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ



Politique zéro discrimination.

90/100 Index de l'égalité professionnelle (France, 2023)

INDIGO
G R O U P E

1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables

Au cœur de l'engagement sociétal du groupe INDIGO se trouve la Fondation INDIGO, une entité dédiée à la promotion d'une ville plus solidaire, agréable et durable. La fondation s'inscrit dans la continuité de l'engagement historique du groupe au service des villes, en soutenant des initiatives qui renforcent le lien social, favorisent l'inclusion et améliorent le cadre de vie des citoyens.

Une mission axée sur le vivre-ensemble et la qualité de vie

La Fondation INDIGO a pour mission de soutenir des projets d'intérêt général portés par des structures à but non lucratif, principalement des associations. Elle se concentre sur des initiatives qui contribuent à améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie en milieu urbain, en accord avec la raison d'être du groupe : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ».

Des actions concrètes et un soutien aux initiatives locales

Dotée d'un budget annuel dédié, la fondation apporte un soutien financier et logistique à des projets qui répondent à ses objectifs. Elle encourage également l'engagement des collaborateurs du groupe INDIGO, en soutenant des projets qu'ils portent et en favorisant le bénévolat.

Un acteur engagé pour une ville durable

La Fondation INDIGO incarne la volonté du groupe de contribuer positivement aux territoires où il est présent. Elle s'engage à soutenir des initiatives qui favorisent la transition vers une ville plus durable, en encourageant les projets qui intègrent des enjeux environnementaux et sociaux.

En résumé, la Fondation INDIGO est un acteur essentiel de la politique RSE du groupe, en soutenant des projets concrets qui contribuent à construire des villes plus humaines, solidaires et durables



1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics

L'agence de notation extra-financière Sustainalytics, un leader mondial dans l'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), a récemment attribué à INDIGO une évaluation témoignant de la solidité de sa gestion des enjeux de durabilité. En février 2024, Sustainalytics a estimé que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers significatifs liés aux facteurs ESG, soulignant ainsi la pertinence de sa stratégie et de ses actions en matière de développement durable.

Cette évaluation, qui repose sur une analyse rigoureuse des risques ESG spécifiques au secteur d'activité d'INDIGO, met en lumière la capacité du Groupe à anticiper et à gérer ces risques de manière efficace. La notation de 12,6 attribuée à INDIGO reflète la performance du Groupe dans la mise en œuvre de pratiques responsables et durables, plaçant ainsi INDIGO parmi les entreprises les plus performantes de son secteur en matière de gestion des risques ESG.



Un gage de confiance pour les parties prenantes

Cette reconnaissance par Sustainalytics constitue un gage de confiance pour les investisseurs, les clients et les autres parties prenantes d'INDIGO, qui sont de plus en plus attentifs aux enjeux de durabilité. Elle témoigne de l'engagement du Groupe à intégrer les critères ESG au cœur de sa stratégie et de ses opérations, et à contribuer activement à la transition vers une économie plus durable.

INDIGO : un acteur engagé pour une mobilité responsable

Cette évaluation positive de Sustainalytics confirme la pertinence de la stratégie RSE d'INDIGO, qui se traduit par des actions concrètes en matière de réduction de l'empreinte environnementale, de développement de la mobilité durable et d'engagement social. Le Groupe poursuit ses efforts pour renforcer sa performance ESG et contribuer à la construction d'un avenir plus durable.

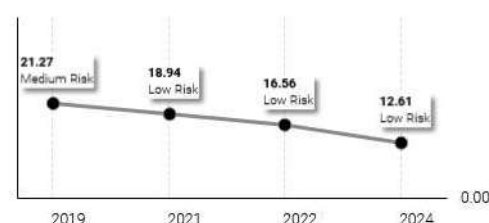
Score and Risk Category



ESG Risk Rating Score Change Log

The company is at low risk of experiencing material financial impacts from ESG factors, due to its low exposure and strong management of material ESG issues. The company is not publicly held, which reduces its corporate governance risk compared to its peers. Furthermore, the company has not experienced significant controversies.

ESG Risk Rating History



[LEARN MORE ABOUT OUR METHODOLOGY](#)



2. LE CONTRAT



2.1 Le contrat

En 2008, la Ville d'Avignon a conclu un contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du parc de stationnement Jean Jaurès.

Signature du contrat : 9 août 2005

Début du contrat : 12 février 2008

Echéance du contrat : 11 février 2048

Société titulaire du contrat : Effiparc Sud-Est

Société exploitante : **Indigo Park**

HISTORIQUE DU CONTRAT

	Date	Description
Convention	09/08/2005	Convention de D S P pour l'exploitation du parc de stationnement Jean Jaurès
Arrêté	07/12/2007	Accès du parking
Avenant 1	21/10/2008	Durée du contrat Etat des lieux Définition des tarifs
Convention	17/04/2010	Chèques parking
Avenant 2	15/07/2010	Nouveau tarif chèque parking
Avenant 3	20/12/2012	Nouveau abonnement Carte noctambule
Convention	15/12/2016	Chèques parking

2.2 Vos interlocuteurs

2.2.1 Pilotes de la relation commerciale

PIERRE BONNABAUD, DIRECTEUR REGIONAL

En tant que responsable de la région, Pierre BONNABAUD supervise l'ensemble des activités commerciales et opérationnelles.

Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur pour garantir la mise en œuvre de la politique qualité et commerciale d'INDIGO.

Il entretient des relations régulières avec les clients et apporte son soutien aux équipes de terrain pour le déploiement des offres commerciales.

JULIEN CHESNEAU SUCESSEUR DE LAURE SERRES, DIRECTEUR DE SECTEUR

Julien CHESNEAU est votre interlocuteur privilégié pour la gestion de la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries.

Il assure le développement du secteur en privilégiant les relations avec les partenaires locaux.

Ses responsabilités incluent :

- Le pilotage de l'activité du secteur Languedoc-Roussillon Provence, avec une supervision des résultats financiers et de la réalisation des contrats.
- L'identification des produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales.
- La gestion des moyens humains, matériels et techniques nécessaires à l'exploitation.
- Le rôle d'interlocuteur quotidien auprès des partenaires locaux et des services supports d'INDIGO.



- La participation à la définition et la garantie de l'application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

2.2.2 Pilotes de la performance opérationnelle

JEROME GACHES – RESPONSABLE DE DISTRICT

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, Jérôme GACHES assure la gestion opérationnelle des parcs et voiries.

Il développe les relations avec les partenaires locaux, assurant une représentation et un rôle de conseil ou d'assistance au quotidien.

FRANCK ALLIDE – RESPONSABLE DE SITES

Sous la responsabilité du Responsable de District, Franck ALLIDE est garant du bon fonctionnement des parcs.

Il assure le management des équipes de terrain et le suivi des prestataires et fournisseurs.

Cette organisation permet d'assurer une gestion efficace et une communication fluide, garantissant ainsi la qualité des services proposés par INDIGO.

2.3 Organisation locale & Moyens d'exploitation

Afin de garantir un service de qualité et homogène dans l'ensemble de ses parkings, INDIGO a mis en place une organisation structurée, articulée autour de trois exigences fondamentales :

- **L'entretien rigoureux des ouvrages et des équipements** : INDIGO veille à la propreté, à la maintenance et à la sécurité de ses infrastructures, afin d'offrir un environnement agréable et sûr aux utilisateurs.
- **L'accueil chaleureux et personnalisé des clients** : INDIGO s'engage à offrir un service client de qualité, en mettant à disposition des agents compétents et disponibles pour répondre aux besoins des utilisateurs.
- **La gestion efficace et transparente des flux financiers** : INDIGO assure une gestion rigoureuse des transactions financières, garantissant la fiabilité et la sécurité des paiements.

UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE PERFORMANTE

Pour atteindre ces objectifs, INDIGO s'appuie sur une structure organisationnelle performante, comprenant :

- Des responsables de district, chargés de superviser l'activité des parkings sur leur territoire.
- Des responsables de sites, garants de la qualité du service et de la gestion opérationnelle des parkings.
- Des référents commerciaux et administratifs, assurant le lien avec les clients et les partenaires.
- Des agents et techniciens d'exploitation, mobilisés sur le terrain pour assurer l'entretien et la maintenance des installations.
- Des techniciens de maintenance spécialisés, intervenant sur l'ensemble des parkings du district pour assurer la maintenance préventive et curative des équipements.

UN ENGAGEMENT FORT ENVERS LA SATISFACTION CLIENT

Les équipes d'INDIGO ont à cœur de faciliter le parcours client, en leur offrant un service personnalisé et de qualité. À Avignon, la présence renforcée des équipes sur le terrain, grâce à la Base Locale d'Intervention (BLI), permet d'assurer une réactivité optimale.

UNE GESTION A DISTANCE EFFICACE GRACE AU CNTO

Pour compléter son dispositif, INDIGO s'appuie sur le Centre National de Téléoopération (CNTO), basé à La Défense. Ce centre assure une gestion à distance efficace des parkings, permettant de superviser les installations, de traiter les incidents et d'optimiser les flux.

Grâce à cette organisation rigoureuse et à son engagement envers la satisfaction client, INDIGO garantit une expérience de stationnement optimale dans l'ensemble de ses parkings.

2.3.1 La formation de nos collaborateurs

Durant l'année 2024, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formations, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les modalités pédagogiques sont variées, à travers des mises en situations en e-learning et en présentiel.

Intitulé du Poste	Formation
Agent d'exploitation	Heurts et perturbations du mouvement
Agent d'exploitation	Canicule
Agent d'exploitation	Habilitation électrique

2.4 La Relation client

2.4.1 Une sécurité renforcée et une assistance optimale 24/7 dans ses parkings

La sécurité des personnes et des biens est une priorité absolue pour INDIGO. C'est pourquoi l'ensemble de nos parkings est équipé de technologies de pointe et d'un dispositif de surveillance performant, fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

UN SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION NORA CENTRALISE ET PERFORMANT

Le Système d'Aide à l'Exploitation NORA est le cœur de notre dispositif de sécurité. Il permet de centraliser et de surveiller en temps réel l'ensemble des alarmes et des équipements techniques de nos parkings :

- Alarmes incendie et effraction
- Pompes de relevage
- Réseau informatique
- Coupures électriques
- Système de vidéoprotection

Ces informations sont accessibles localement dans chaque parking, à distance depuis la Base Locale d'Intervention (BLI) et depuis notre Centre National de Téléopération (CNTO), situé à La Défense.

UNE VIDEOPROTECTION RENFORCEE ET DES POINTS D'APPEL CONNECTES

Pour une réactivité optimale en cas d'incident, nous avons renforcé notre système de vidéoprotection dans tous nos parkings. De plus, tous les points d'appel (caisses automatiques, bornes de sortie, espaces d'accueil) sont connectés à NORA, permettant aux clients d'obtenir une assistance rapide et efficace.

UN SYSTEME D'APPEL GENERAL POUR UNE COMMUNICATION INTERNE EFFICACE

Un système d'appel général, diffusant des messages via des haut-parleurs, permet de contacter les agents en ronde, même s'ils ne sont pas joignables par smartphone.

LE CENTRE NATIONAL DE TELEOPERATION (CNTO) : UNE INNOVATION EXCLUSIVE POUR UNE SECURITE MAXIMALE

Le CNTO, fruit de notre démarche d'innovation, est un atout majeur pour garantir la sécurité de nos clients. Grâce à une technologie de pointe, les téléopérateurs du CNTO assurent une surveillance continue des parkings, en complément des équipes sur le terrain.

UNE REPONSE EN TEMPS REEL AUX BESOINS DES CLIENTS

La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs du CNTO de répondre en temps réel aux attentes des clients, qu'ils soient automobilistes ou piétons, à n'importe quelle étape de leur parcours.

UNE SECURITE GARANTIE 24/7, 365 JOURS PAR AN

Le CNTO assure une liaison permanente entre les clients et les équipes d'INDIGO, garantissant une sécurité maximale à tout moment.

2.4.2 L'excellence de l'expérience client, une priorité absolue

INDIGO s'engage à offrir une expérience client exceptionnelle, fondée sur une relation client réactive, personnalisée et omnicanale. Nous plaçons la satisfaction de nos clients au cœur de nos préoccupations, en leur offrant un service de qualité, adapté à leurs besoins et à leurs attentes.

UN CENTRE DE RELATION CLIENT DEDIE ET UNE PROXIMITE RENFORCEE

Pour assurer une réactivité et une proximité optimales, INDIGO a mis en place un Centre de Relation Client, en lien permanent avec nos boutiques locales. Cette synergie permet de garantir un traitement rapide et efficace des demandes, ainsi qu'une connaissance approfondie des spécificités locales.

DES CANAUX DE COMMUNICATION MULTIPLES POUR UNE ACCESSIBILITE OPTIMALE

Nous accordons une grande importance aux avis et commentaires de nos clients, qui nous permettent d'améliorer continuellement nos services. C'est pourquoi nous mettons à leur disposition divers canaux de communication :

- Formulaire de contact en ligne : Disponible sur notre site internet, il permet de soumettre facilement une demande ou une réclamation. Voici le lien direct: <https://www.indigoneo.fr/fr/customer-service/new-request>
- Email : Nos équipes sont joignables par email pour répondre à toutes les questions et demandes d'assistance. Voici les adresses : service.client@group-indigo.com ou help.eu@indigoneo.com
- Téléphone : Un numéro de téléphone dédié permet de joindre nos conseillers du lundi au samedi, de 9h à 20h. Voici le numéro : 0 973 72 33 13 (prix d'un appel local).
- Courrier postal : Une adresse postale est également disponible pour les correspondances écrites. Voici l'adresse : INDIGO – The Curve – 48/40 avenue du Général de Gaule – TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS NOS CLIENTS

- Traitement rapide et efficace des demandes : Nous nous engageons à traiter les demandes de nos clients en moins de 48h avec des exigences de moins de 12h pour les demandes les plus urgentes.
- Réponses claires et personnalisées : Grâce à la centralisation des demandes nous avons la capacité de faire intervenir toute la chaîne des compétences de l'entreprise pour apporter des réponses précises et adaptées à chaque situation.
- Écoute attentive et bienveillante : Nous accordons une importance particulière à l'écoute de nos clients et à la compréhension de leurs besoins.
- Satisfaction client optimale : Notre objectif est de garantir la satisfaction de nos clients à chaque interaction.



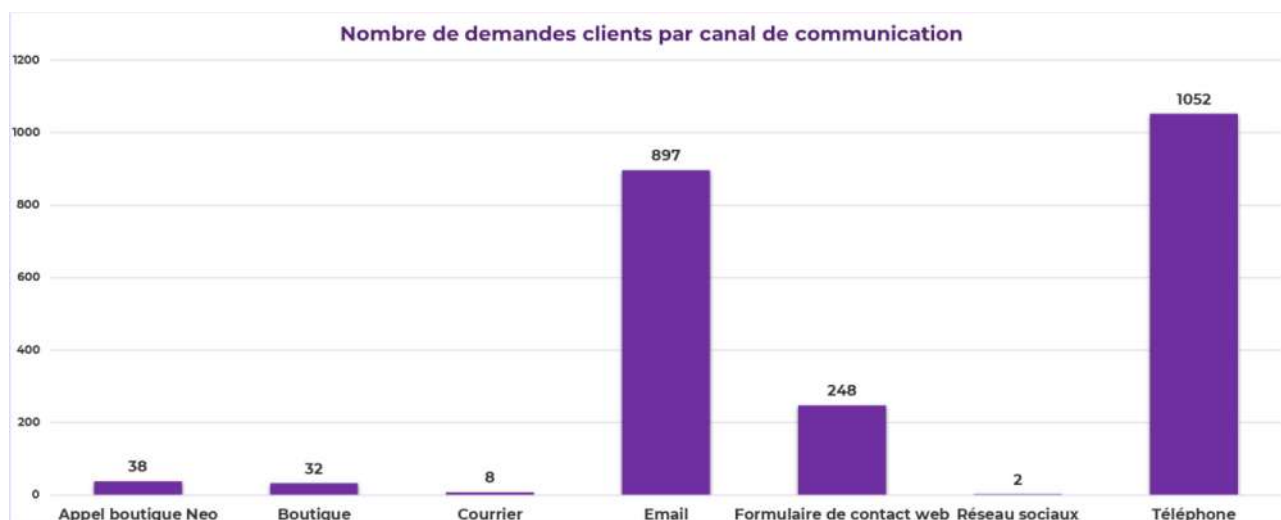
UN ENGAGEMENT CONTINU POUR AMELIORER L'EXPERIENCE CLIENT

Au-delà des canaux de communication traditionnels, INDIGO s'engage à :

- Développer sa présence sur les réseaux sociaux : Pour interagir directement avec ses clients et répondre à leurs questions en temps réel.
- Mettre en place des outils en ligne : Pour faciliter l'accès aux informations et simplifier les démarches des clients.
- Personnaliser la communication : En adaptant les messages et les services aux besoins et aux attentes de chaque client.
- Mesurer la satisfaction client : En recueillant régulièrement les avis des clients et en mettant en place des actions d'amélioration continue.

INDIGO s'engage à être un partenaire de confiance pour ses clients, en leur offrant un service de qualité, transparent et personnalisé.

En 2024 pour le parc Jean-Jaurès, le Service Relation Client a traité les demandes réparties selon les canaux de communication suivants :



2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue

ENGAGEMENT ET TRANSPARENCE

Depuis plusieurs années, Indigo s'engage en toute transparence à faire progresser la qualité de service au sein de ses parkings et dans sa relation client. Cette démarche s'articule autour de quatre critères clés qui permettent d'obtenir une vision à 360° de la qualité :

L'EXCELLENCE DU PARCOURS CLIENT : UNE EVALUATION RIGOREUSE ET DES ACTIONS CONCRETES

En 2024, les parkings INDIGO ont obtenu une moyenne de 88% aux visites mystères, un résultat remarquable qui témoigne de la qualité de service et de l'engagement constant des équipes. Ces visites mystères, réalisées par un organisme indépendant, permettent d'évaluer de manière objective l'expérience client dans nos parkings, en analysant des critères tels que la propreté, la sécurité, la signalétique, l'accueil et la réactivité des équipes.

Ce score de 88% reflète les efforts déployés par INDIGO pour offrir une expérience de stationnement optimale à ses clients. Il souligne l'engagement des équipes sur le terrain, qui s'efforcent au quotidien de garantir la propreté et la sécurité des installations, d'orienter et d'assister les clients, et de résoudre rapidement les éventuels problèmes.

Ce résultat est également le fruit d'une politique de formation continue et de sensibilisation des collaborateurs, afin de les doter des compétences nécessaires pour répondre aux attentes des clients et assurer un service de qualité. INDIGO s'engage à maintenir ce niveau de performance, en poursuivant ses efforts d'amélioration continue et en investissant dans des solutions innovantes pour faciliter le stationnement et renforcer la satisfaction client.

LA VOIX DU CLIENT : UNE ECOUTE ATTENTIVE ET UNE PRISE EN COMPTE DES AVIS

Chez INDIGO, nous considérons que chaque avis client est une opportunité d'améliorer nos services. C'est pourquoi nous accordons une importance capitale aux retours de nos utilisateurs, en particulier ceux exprimés sur la plateforme Google, où la transparence et l'authenticité des témoignages sont primordiales.

Chaque commentaire, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'une analyse approfondie par notre service client, en collaboration étroite avec les équipes locales. Cette approche personnalisée nous permet de comprendre le contexte de chaque situation et d'apporter des réponses adaptées et pertinentes.

Nous ne nous contentons pas de répondre aux commentaires ; nous les utilisons comme un levier d'amélioration continue. Les remarques et suggestions de nos clients sont étudiées avec la plus grande attention, et nous mettons en œuvre des solutions concrètes pour optimiser l'expérience client. Qu'il s'agisse d'améliorer la signalétique, de renforcer la propreté, d'optimiser les flux de circulation ou de développer de nouveaux services, nous nous engageons à prendre en compte les besoins et les attentes de nos utilisateurs.

Avec une note moyenne de 63,4, soit 3,2 étoiles, les parkings INDIGO se situent dans la moyenne haute des établissements de ce type sur Google. Ce résultat reflète notre engagement à offrir un service de qualité et à répondre aux attentes de nos clients. Nous sommes conscients que chaque avis compte et nous



poursuivons nos efforts pour améliorer continuellement nos performances et offrir une expérience client toujours plus satisfaisante.

LA QUALITE DE LA RELATION CLIENT : UNE EVALUATION INDEPENDANTE ET DES ACTIONS D'AMELIORATION

Afin de garantir une qualité de service irréprochable, INDIGO met en œuvre des audits rigoureux dans ses boutiques. Deux fois par an, un organisme externe réalise des appels et mailings mystères pour évaluer la qualité du traitement des demandes clients. Ces audits permettent d'identifier précisément les points d'amélioration et de mettre en place des actions correctives ciblées, assurant ainsi une amélioration continue de l'expérience client.

Cette démarche, instaurée depuis quatre ans, a porté ses fruits. La note actuelle de 74,5% témoigne des progrès significatifs réalisés, avec une augmentation de plus de 18% depuis la mise en place de ces audits. Cette progression démontre l'engagement d'INDIGO à écouter ses clients et à adapter ses services pour répondre au mieux à leurs attentes.

LA SATISFACTION CLIENT : UN OBJECTIF CENTRAL ET UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

INDIGO considère la satisfaction client comme un pilier fondamental de son activité, déployant un dispositif rigoureux pour analyser et améliorer en continu l'expérience utilisateur. L'ensemble des demandes, provenant de divers canaux de communication, est centralisé et analysé, offrant une vision complète des attentes et des besoins des clients. Des enquêtes de satisfaction sont systématiquement envoyées après chaque interaction, permettant de recueillir des retours précis et de mesurer la qualité des services. Les remarques des clients sont analysées quotidiennement par les équipes locales, qui mettent en œuvre des actions correctives pour améliorer l'expérience utilisateur.

Des évaluations globales sont réalisées régulièrement, comparant les performances des parkings et permettant de définir des plans d'action ciblés. Grâce à cette approche, la satisfaction client a progressé de 12% en quatre ans, atteignant 78,4% en 2024.

La qualité de service est un élément clé de la rémunération des managers, renforçant l'engagement de tous les collaborateurs à offrir une expérience client exceptionnelle

CONCLUSION : UN ENGAGEMENT CONTINU POUR L'EXCELLENCE

INDIGO démontre sa détermination à se positionner comme un acteur de référence dans le secteur du stationnement grâce à un engagement constant envers l'amélioration continue. Cette démarche proactive se manifeste par une écoute attentive des besoins de ses clients, permettant ainsi d'adapter ses services en permanence. L'entreprise intègre également l'innovation technologique, afin de simplifier et d'optimiser l'expérience de stationnement pour tous. En parallèle, INDIGO s'engage activement en faveur de la mobilité durable, contribuant ainsi à un avenir plus respectueux de l'environnement. En somme, cet engagement continu pour l'excellence témoigne de la volonté d'INDIGO d'offrir une expérience client exceptionnelle et de façonner l'avenir du stationnement.

Le parking Jean Jaurès a obtenu la note de 93,2% de satisfaction.



2.6 Les Services

2.6.1 Offre de bornes de recharge électrique

Chez INDIGO, nous sommes convaincus que la transition vers des modes de transport plus durables est un impératif pour préserver notre environnement. C'est pourquoi nous nous engageons activement à déployer des solutions de recharge électrique pratiques, accessibles et adaptées aux besoins de nos clients, contribuant ainsi à l'essor de la mobilité électrique en milieu urbain.

UN RESEAU DE RECHARGE ELECTRIQUE EN CONSTANTE EXPANSION

Avec près de 5 400 points de charge répartis dans ses parkings, INDIGO est le premier réseau de recharge en milieu urbain en France, offrant une solution de recharge de proximité idéale pour les véhicules électriques. Nos bornes, compatibles avec les prises T2 et T3, délivrent une puissance de 7 kVa, assurant une recharge complète en 4 heures environ.

DES OFFRES PARK & CHARGE FLEXIBLES ET ADAPTEES A TOUS LES USAGES

Pour répondre à la diversité des besoins de nos clients, nous avons développé une gamme d'offres Park & Charge :

- **À la carte** : Une solution flexible pour les recharges occasionnelles, avec une facturation basée sur la durée et la consommation (kWh). En outre nos bornes sont accessibles à la plupart des opérateurs de mobilité.
- **Open** : Un abonnement mensuel forfaitaire à 69€/mois offrant un accès illimité aux bornes INDIGO, idéal pour les utilisateurs réguliers (limité à 16h de recharge et 250 kWh/mois).
- **Park & Charge Zen** : Une offre combinée stationnement et recharge à un tarif avantageux à 49€/mois, conçue pour les abonnés électromobilistes.

Nos objectifs : faciliter la recharge et promouvoir la mobilité durable

Notre engagement en faveur de la recharge électrique se traduit par des objectifs clairs :

- **Faciliter la recharge** des véhicules électriques pendant le stationnement, en offrant des solutions pratiques et accessibles.
- **Assurer la disponibilité** de points de recharge de proximité dans les centres urbains, afin de répondre aux besoins des électromobilistes.
- **Encourager l'adoption** de modes de transport plus écologiques, en contribuant à la transition énergétique.



UN IMPACT POSITIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITE DE VIE

Le déploiement de notre réseau de recharge électrique a un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie en ville :

- Contribution à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, en favorisant l'utilisation de véhicules électriques.
- Amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain, en réduisant la pollution liée aux transports.
- Encouragement de la transition énergétique, en soutenant le développement de la mobilité électrique.

Nos prochaines étapes : innover et étendre notre réseau

Nous poursuivons activement le développement de notre réseau de recharge électrique, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Déploiement de nouvelles bornes de recharge dans nos parkings, afin d'étendre la couverture de notre réseau.
- Développement de partenariats stratégiques avec les acteurs de la mobilité électrique, afin de proposer des solutions intégrées.
- Mise en place de services innovants pour faciliter la recharge des véhicules électriques, tels que la réservation de bornes et le paiement mobile.

CONCLUSION : UN ENGAGEMENT DURABLE POUR DES VILLES PLUS PROPRES

L'engagement d'INDIGO en faveur de la recharge électrique s'inscrit dans une démarche globale de développement durable. En offrant des solutions pratiques, accessibles et innovantes, nous contribuons à la création d'un environnement urbain plus propre, plus sain et plus respectueux de l'environnement.



2.6.2 Cyclopark

INDIGO déploie des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos, Cyclopark. Faciles d'accès, confortables et accueillants, les espaces Cyclopark proposent de nombreux services dédiés pour les abonnés (casiers avec chargeurs de batterie, matériel d'entretien, espace confort...) pour une expérience client optimale.



2.6.3 Radio Indigo

Diffusée 24h/24, Radio Indigo est la radio exclusive des parkings INDIGO. Conçue par des professionnels de la radio, elle offre une expérience d'écoute unique, à la fois informative et divertissante, pour accompagner les clients lors de leur stationnement.

UNE PROGRAMMATION SUR MESURE POUR UNE EXPERIENCE CLIENT OPTIMISEE

Radio Indigo propose une sélection musicale variée et adaptée à tous les goûts, créant une ambiance agréable et relaxante. Au-delà de la musique, la radio diffuse des messages d'informations locales, établissant un lien de proximité avec les auditeurs. Les clients bénéficient d'informations pratiques sur les services INDIGO, d'éphémérides, de messages d'intérêt collectif et d'annonces d'événements à venir dans leur ville.

Radio Indigo : Plus qu'une radio, un service à part entière

Radio Indigo s'inscrit pleinement dans la démarche d'INDIGO d'offrir une expérience client de qualité. Elle transforme le temps de stationnement en un moment agréable et utile, en informant et en divertissant les utilisateurs.

2.6.4 Zone deux roues motorisées

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.

2.6.5 Plan de quartier multimodal

Un plan de quartier multimodal est proposé dans tous les parkings à côté des caisses automatiques, et à proximité des accès principaux.

2.6.6 Station de gonflage de pneus

Pour pallier les urgences éventuelles liées aux petits problèmes techniques des véhicules, les automobilistes et les cyclistes pourront profiter des services du parking prévus à cet effet.

Nous mettons ainsi gratuitement à disposition de nos clients :

- Un démarreur de batterie est mis à disposition des clients à l'accueil
- Une station pour gonfler les pneumatiques pour les deux-roues et véhicules

3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION



3.1 Descriptif

Descriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
715 places 7 niveaux 15 places PMR	Ouvert 24h/24 et 7j/7 Carte bancaire Carte Total GR Télépéage Ulys Indigo Neo Application INDIGO Abonnement par Internet	Ascenseur en surface Radio Indigo Lecture de plaque 20 Bornes de Recharge Electrique

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

3.2 Tarification

3.2.1 Tarifs depuis le 1er juillet 2024

TARIFS HORAIRES PAR TRANCHES DE 15 MINUTES - Exprimés en € TTC

TARIFS HORAIRES JOUR - De 1h00 à 20h00 - hors Juillet & Août

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,60 €	0,60 €
00h16 - 00h30	0,60 €	1,20 €
00h31 - 00h45	0,70 €	1,90 €
00h46 - 01h00	0,70 €	2,60 €
01h01 - 01h15	0,70 €	3,30 €
01h16 - 01h30	0,70 €	4,00 €
01h31 - 01h45	0,70 €	4,70 €
01h46 - 02h00	0,70 €	5,40 €
02h01 - 02h15	0,50 €	5,90 €
02h16 - 02h30	0,50 €	6,40 €
02h31 - 02h45	0,50 €	6,90 €
02h46 - 03h00	0,50 €	7,40 €
03h01 - 03h15	0,50 €	7,90 €
03h16 - 03h30	0,50 €	8,40 €
03h31 - 03h45	0,50 €	8,90 €
03h46 - 04h00	0,50 €	9,40 €
04h01 - 04h15	0,50 €	9,90 €
04h16 - 04h30	0,50 €	10,40 €
04h31 - 04h45	0,50 €	10,90 €
04h46 - 05h00	0,50 €	11,40 €
05h01 - 05h15	0,40 €	11,80 €
05h16 - 05h30	0,40 €	12,20 €
05h31 - 05h45	0,40 €	12,60 €
05h46 - 06h00	0,40 €	13,00 €
06h01 - 06h15	0,30 €	13,30 €
06h16 - 06h30	0,30 €	13,60 €
06h31 - 06h45	0,30 €	13,90 €
06h46 - 07h00	0,30 €	14,20 €
07h01 - 07h15	0,20 €	14,40 €
07h16 - 07h30	0,20 €	14,60 €
07h31 - 07h45	0,20 €	14,80 €
07h46 - 08h00	0,20 €	15,00 €
08h01 - 08h15	0,20 €	15,20 €
08h16 - 08h30	0,20 €	15,40 €
08h31 - 08h45	0,20 €	15,60 €
08h46 - 09h00	0,20 €	15,80 €
09h01 - 09h15	0,10 €	15,90 €
09h16 - 09h30	0,10 €	16,00 €
09h31 - 09h45	0,10 €	16,10 €
09h46 - 10h00	0,10 €	16,20 €
10h01 - 10h15	0,10 €	16,30 €
10h16 - 10h30	0,10 €	16,40 €
10h31 - 10h45	0,10 €	16,50 €
10h46 - 11h00	0,10 €	16,60 €
11h01 - 11h15	0,10 €	16,70 €
11h16 - 11h30	0,10 €	16,80 €
11h31 - 11h45	0,10 €	16,90 €
11h46 - 12h00	0,10 €	17,00 €
12h01 - 13h00	0,10 €	17,10 €
13h01 - 14h00	0,10 €	17,20 €
14h01 - 15h00	0,10 €	17,30 €
15h01 - 16h00	0,10 €	17,40 €
16h01 - 17h00	0,10 €	17,50 €
17h01 - 18h00	0,00 €	17,50 €
18h01 - 19h00	0,00 €	17,50 €
Ticket perdu / jour		19,50 €

TARIFS HORAIRES NUIT - De 20h00 à 1h00 - Hors Juillet & Août – DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2024

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,50 €	0,50 €
00h16 - 00h30	0,50 €	1,00 €
00h31 - 00h45	0,50 €	1,50 €
00h46 - 01 h00	0,50 €	2,00 €
01 h01 - 01 h15	0,00 €	2,00 €
01 h16 - 01 h30	0,00 €	2,00 €
01 h31 - 01 h45	0,00 €	2,00 €
01 h46 - 02h00	0,00 €	2,00 €
02h01 - 02h15	0,00 €	2,00 €
02h16 - 02h30	0,00 €	2,00 €
02h31 - 02h45	0,00 €	2,00 €
02h46 - 03h00	0,00 €	2,00 €
03h01 - 03h15	0,00 €	2,00 €
03h16 - 03h30	0,00 €	2,00 €
03h31 - 03h45	0,00 €	2,00 €
03h46 - 04h00	0,00 €	2,00 €
04h01 - 04h15	0,00 €	2,00 €
04h16 - 04h30	0,00 €	2,00 €
04h31 - 04h45	0,00 €	2,00 €
04h46 - 05h00	0,00 €	2,00 €
Maxi de 20h00 à 1 h00		2,00 €

TARIFS HORAIRES JUILLET & AOÛT – DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2024

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,90 €	0,90 €
00h16 - 00h30	0,90 €	1,80 €
00h31 - 00h45	0,90 €	2,70 €
00h46 - 01h00	0,90 €	3,60 €
01h01 - 01h15	0,80 €	4,40 €
01h16 - 01h30	0,80 €	5,20 €
01h31 - 01h45	0,80 €	6,00 €
01h46 - 02h00	0,80 €	6,80 €
02h01 - 02h15	0,70 €	7,50 €
02h16 - 02h30	0,70 €	8,20 €
02h31 - 02h45	0,70 €	8,90 €
02h46 - 03h00	0,70 €	9,60 €
03h01 - 03h15	0,60 €	10,20 €
03h16 - 03h30	0,60 €	10,80 €
03h31 - 03h45	0,60 €	11,40 €
03h46 - 04h00	0,60 €	12,00 €
04h01 - 04h15	0,60 €	12,60 €
04h16 - 04h30	0,60 €	13,20 €
04h31 - 04h45	0,60 €	13,80 €
04h46 - 05h00	0,60 €	14,40 €
05h01 - 05h15	0,60 €	15,00 €
05h16 - 05h30	0,60 €	15,60 €
05h31 - 05h45	0,60 €	16,20 €
05h46 - 06h00	0,60 €	16,80 €
06h01 - 06h15	0,40 €	17,20 €
06h16 - 06h30	0,40 €	17,60 €
06h31 - 06h45	0,40 €	18,00 €
06h46 - 07h00	0,40 €	18,40 €
07h01 - 07h15	0,30 €	18,70 €
07h16 - 07h30	0,30 €	19,00 €
07h31 - 07h45	0,30 €	19,30 €
07h46 - 08h00	0,30 €	19,60 €
08h01 - 08h15	0,20 €	19,80 €
08h16 - 08h30	0,20 €	20,00 €
08h31 - 08h45	0,20 €	20,20 €
08h46 - 09h00	0,20 €	20,40 €
09h01 - 09h15	0,20 €	20,60 €
09h16 - 09h30	0,20 €	20,80 €
09h31 - 09h45	0,10 €	20,90 €
09h46 - 10h00	0,10 €	21,00 €
10h01 - 10h15	0,10 €	21,10 €
10h16 - 10h30	0,10 €	21,20 €
10h31 - 10h45	0,10 €	21,30 €
10h46 - 11h00	0,10 €	21,40 €
11h01 - 11h15	0,10 €	21,50 €
11h16 - 11h30	0,10 €	21,60 €
11h31 - 11h45	0,10 €	21,70 €
11h46 - 12h00	0,10 €	21,80 €
12h01 - 13h00	0,70 €	22,50 €
13h01 - 14h00	0,60 €	23,10 €
14h01 - 15h00	0,60 €	23,70 €
15h01 - 16h00	0,70 €	24,40 €
16h01 - 17h00	0,60 €	25,00 €
17h01 - 18h00	0,60 €	25,60 €
18h01 - 19h00	0,70 €	26,30 €
19h01 - 20h00	0,60 €	26,90 €
20h01 - 21h00	0,60 €	27,50 €
21h01 - 22h00	0,60 €	28,10 €
22h01 - 23h00	0,50 €	28,60 €
23h01 - 24h00	0,50 €	29,10 €
Ticket perdu / jour		29,10 €

TARIFS ABONNES – DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2024

Produit de la souscription	Libellé de tarif	Tarifs
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Annuel	1 260,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Trimestriel	1 440,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Annuel mensualisé	1 242,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Trimestriel mensualisé	1 440,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Mensuel	1 932,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	PMA	1 260,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Flexigo	1 260,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Moto - Zone publique	Annuel mensualisé	708,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Moto - Zone publique	PMA	708,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Annuel	870,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Semestriel	870,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Annuel mensualisé	888,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Trimestriel mensualisé	996,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	PMA	888,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Flexigo	996,00 €
Abonnement - Jour - 6j/7 - Auto - Zone publique	Annuel mensualisé	1 104,00 €
Abonnement - Jour - 6j/7 - Auto - Zone publique	Trimestriel mensualisé	1 284,00 €
Abonnement - Jour - 6j/7 - Auto - Zone publique	PMA	1 104,00 €
Abonnement - Jour - 6j/7 - Auto - Zone publique	Flexigo	1 140,00 €
Abonnement - Nuit et Dimanche et Jours fériés - 7j/7 - Auto - Zone publique - Offre spéciale: Résident	Annuel	990,00 €
Abonnement - Nuit et Dimanche et Jours fériés - 7j/7 - Auto - Zone publique - Offre spéciale: Résident	Annuel mensualisé	960,00 €
Abonnement - Nuit et Dimanche et Jours fériés - 7j/7 - Auto - Zone publique - Offre spéciale: Résident	Trimestriel mensualisé	972,00 €
Abonnement - Nuit et Dimanche et Jours fériés - 7j/7 - Auto - Zone publique - Offre spéciale: Résident	PMA	954,00 €
Abonnement - Nuit et Dimanche et Jours fériés - 7j/7 - Auto - Zone publique - Offre spéciale: Résident	Flexigo	972,00 €

FORFAIT DE PASSAGE – DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2024

	Hrs Juillet & Août	Juillet & Août
Forfait 7 jours	75,00 €	82,00 €
Forfait 15 jours	115,00 €	137,00 €
Forfait mois	160,00 €	187,00 €

3.2.2 Tarifs du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024

TARIFS HORAIRES PAR TRANCHES DE 15 MINUTES - Exprimés en € TTC

TARIFS HORAIRES JOUR - De 1h00 à 20h00 - hors Juillet & Août

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,70 €	0,70 €
00h16 - 00h30	0,70 €	1,40 €
00h31 - 00h45	0,60 €	2,00 €
00h46 - 01h00	0,60 €	2,60 €
01h01 - 01h15	0,60 €	3,20 €
01h16 - 01h30	0,60 €	3,80 €
01h31 - 01h45	0,60 €	4,40 €
01h46 - 02h00	0,60 €	5,00 €
02h01 - 02h15	0,50 €	5,50 €
02h16 - 02h30	0,50 €	6,00 €
02h31 - 02h45	0,50 €	6,50 €
02h46 - 03h00	0,50 €	7,00 €
03h01 - 03h15	0,50 €	7,50 €
03h16 - 03h30	0,50 €	8,00 €
03h31 - 03h45	0,50 €	8,50 €
03h46 - 04h00	0,50 €	9,00 €
04h01 - 04h15	0,50 €	9,50 €
04h16 - 04h30	0,50 €	10,00 €
04h31 - 04h45	0,50 €	10,50 €
04h46 - 05h00	0,50 €	11,00 €
05h01 - 05h15	0,40 €	11,40 €
05h16 - 05h30	0,40 €	11,80 €
05h31 - 05h45	0,40 €	12,20 €
05h46 - 06h00	0,40 €	12,60 €
06h01 - 06h15	0,30 €	12,90 €
06h16 - 06h30	0,30 €	13,20 €
06h31 - 06h45	0,30 €	13,50 €
06h46 - 07h00	0,30 €	13,80 €
07h01 - 07h15	0,20 €	14,00 €
07h16 - 07h30	0,20 €	14,20 €
07h31 - 07h45	0,20 €	14,40 €
07h46 - 08h00	0,20 €	14,60 €
08h01 - 08h15	0,20 €	14,80 €
08h16 - 08h30	0,20 €	15,00 €
08h31 - 08h45	0,20 €	15,20 €
08h46 - 09h00	0,20 €	15,40 €
09h01 - 09h15	0,10 €	15,50 €
09h16 - 09h30	0,10 €	15,60 €
09h31 - 09h45	0,10 €	15,70 €
09h46 - 10h00	0,10 €	15,80 €
10h01 - 10h15	0,10 €	15,90 €
10h16 - 10h30	0,10 €	16,00 €
10h31 - 10h45	0,10 €	16,10 €
10h46 - 11h00	0,10 €	16,20 €
11h01 - 11h15	0,10 €	16,30 €
11h16 - 11h30	0,10 €	16,40 €
11h31 - 11h45	0,10 €	16,50 €
11h46 - 12h00	0,10 €	16,60 €
12h01 - 13h00	0,10 €	16,70 €
13h01 - 14h00	0,10 €	16,80 €
14h01 - 15h00	0,10 €	16,90 €
15h01 - 16h00	0,10 €	17,00 €
16h01 - 17h00	0,10 €	17,10 €
17h01 - 18h00	0,00 €	17,10 €
18h01 - 19h00	0,00 €	17,10 €
Ticket perdu / jour		19,10 €



TARIFS HORAIRES NUIT - De 20h00 à 1h00 - Hors Juillet & Août – DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2024

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,40 €	0,40 €
00h16 - 00h30	0,40 €	0,80 €
00h31 - 00h45	0,40 €	1,20 €
00h46 - 01 h00	0,40 €	1,60 €
01 h01 - 01 h15	0,40 €	2,00 €
01 h16 - 01 h30	0,00 €	2,00 €
01 h31 - 01 h45	0,00 €	2,00 €
01 h46 - 02h00	0,00 €	2,00 €
02h01 - 02h15	0,00 €	2,00 €
02h16 - 02h30	0,00 €	2,00 €
02h31 - 02h45	0,00 €	2,00 €
02h46 - 03h00	0,00 €	2,00 €
03h01 - 03h15	0,00 €	2,00 €
03h16 - 03h30	0,00 €	2,00 €
03h31 - 03h45	0,00 €	2,00 €
03h46 - 04h00	0,00 €	2,00 €
04h01 - 04h15	0,00 €	2,00 €
04h16 - 04h30	0,00 €	2,00 €
04h31 - 04h45	0,00 €	2,00 €
04h46 - 05h00	0,00 €	2,00 €
Maxi de 20h00 à 1 h00		2,00 €

TARIFS HORAIRES JUILLET & AOÛT – DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2024

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,80 €	0,80 €
00h16 - 00h30	0,80 €	1,60 €
00h31 - 00h45	0,80 €	2,40 €
00h46 - 01h00	0,80 €	3,20 €
01h01 - 01h15	0,70 €	3,90 €
01h16 - 01h30	0,70 €	4,60 €
01h31 - 01h45	0,70 €	5,30 €
01h46 - 02h00	0,70 €	6,00 €
02h01 - 02h15	0,60 €	6,60 €
02h16 - 02h30	0,60 €	7,20 €
02h31 - 02h45	0,60 €	7,80 €
02h46 - 03h00	0,60 €	8,40 €
03h01 - 03h15	0,60 €	9,00 €
03h16 - 03h30	0,50 €	9,50 €
03h31 - 03h45	0,50 €	10,00 €
03h46 - 04h00	0,50 €	10,50 €
04h01 - 04h15	0,50 €	11,00 €
04h16 - 04h30	0,50 €	11,50 €
04h31 - 04h45	0,50 €	12,00 €
04h46 - 05h00	0,50 €	12,50 €
05h01 - 05h15	0,50 €	13,00 €
05h16 - 05h30	0,50 €	13,50 €
05h31 - 05h45	0,50 €	14,00 €
05h46 - 06h00	0,50 €	14,50 €
06h01 - 06h15	0,40 €	14,90 €
06h16 - 06h30	0,40 €	15,30 €
06h31 - 06h45	0,40 €	15,70 €
06h46 - 07h00	0,40 €	16,10 €
07h01 - 07h15	0,30 €	16,40 €
07h16 - 07h30	0,30 €	16,70 €
07h31 - 07h45	0,30 €	17,00 €
07h46 - 08h00	0,30 €	17,30 €
08h01 - 08h15	0,20 €	17,50 €
08h16 - 08h30	0,20 €	17,70 €
08h31 - 08h45	0,20 €	17,90 €
08h46 - 09h00	0,20 €	18,10 €
09h01 - 09h15	0,20 €	18,30 €
09h16 - 09h30	0,20 €	18,50 €
09h31 - 09h45	0,10 €	18,60 €
09h46 - 10h00	0,10 €	18,70 €
10h01 - 10h15	0,10 €	18,80 €
10h16 - 10h30	0,10 €	18,90 €
10h31 - 10h45	0,10 €	19,00 €
10h46 - 11h00	0,10 €	19,10 €
11h01 - 11h15	0,10 €	19,20 €
11h16 - 11h30	0,10 €	19,30 €
11h31 - 11h45	0,10 €	19,40 €
11h46 - 12h00	0,10 €	19,50 €
12h01 - 13h00	0,70 €	20,20 €
13h01 - 14h00	0,60 €	20,80 €
14h01 - 15h00	0,60 €	21,40 €
15h01 - 16h00	0,70 €	22,10 €
16h01 - 17h00	0,60 €	22,70 €
17h01 - 18h00	0,60 €	23,30 €
18h01 - 19h00	0,70 €	24,00 €
19h01 - 20h00	0,60 €	24,60 €
20h01 - 21h00	0,60 €	25,20 €
21h01 - 22h00	0,60 €	25,80 €
22h01 - 23h00	0,50 €	26,30 €
23h01 - 24h00	0,50 €	26,80 €
Ticket perdu / jour		26,80 €



TARIFS ABONNES – DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2024

Produit de la souscription	Libellé de tarif	Tarifs
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Annuel	1 150,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Flexigo	1 110,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	PMA	1 110,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Trimestriel	1 310,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique - Résident - Offre spéciale: Résident	Annuel	900,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique - Résident - Offre spéciale: Résident	Mensuel	868,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique - Résident - Offre spéciale: Résident	PMA	868,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique - Résident - Offre spéciale: Résident	Flexigo	53,25 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Moto - Zone publique	Flexigo	633,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Moto - Zone publique	PMA	633,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Annuel	920,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Flexigo	890,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	PMA	890,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Semestriel	920,00 €
Abonnement - Jour - 6j/7 - Auto - Zone publique	Flexigo	1 000,00 €
Abonnement - Jour - 6j/7 - Auto - Zone publique	PMA	1 000,00 €
Abonnement - Nuit - 7j/7 - Auto - Zone publique - de 19h à 7h Hors Mois de Juillet	PMA	120,00 €
Abonnement - Nuit, Week-end et Jours fériés - 5j/7 - Auto - Zone publique	PMA	870,00 €

* PMA = Prélèvement Mensuel Automatique

FORFAIT DE PASSAGE – DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2024

	Hrs Juillet	Juillet
Forfait 7 jours	68,00 €	75,00 €
Forfait 15 jours	1 05,00 €	1 25,00 €
Forfait mois	1 46,00 €	1 70,00 €

3.3 Bornes de Rechargement électrique

Le parc possède 20 stations de recharge de véhicules électriques :

- 10 bornes mises en service au mois de février 2023,
- 10 bornes mises en service au mois de janvier 2024.

BRVE	Recettes HT	Nb de sessions	Taux d'occupation
Janvier	559 €	81	7,55 %
Février	585 €	80	8,14 %
Mars	837 €	114	6,01 %
Avril	897 €	112	4,90 %
Mai	836 €	130	5,74 %
Juin	1 607 €	152	9,49 %
Juillet	2 541 €	295	9,89 %
Août	1 777 €	202	7,07 %
Septembre	1 065 €	155	6,57 %
Octobre	1 220 €	177	6,55 %
Novembre	1 144 €	165	9,45 %
Décembre	3 314 €	143	17,35 %
Total	16 381 €	1 806	8,23%

3.4 Faits Marquants

7 février : Commission de sécurité pour la réception des travaux des BRVE - Avis conforme
13 mars : Changement de la porte de l'ascenseur PMR
19 mars : Changement des caméras niveaux -4 et -7
21 mars : Manifestation des agriculteurs : Porte St Michel bloquée
19 juin : Passage de la flamme olympique
Du 29 juin au 21 juillet : Festival d'Avignon
4 juillet : Changement du flotteur de la pompe de relevage
24 juillet : Changement du disjoncteur TGS éclairage
Du 25 au 29 juillet : Démontage et remontage des portes des sas niveau -2 et -4
13 août : Changement du disque dur de caméra
16 septembre : Remplacement de 10 batteries de la source centrale
16 septembre : Travaux dans des toilettes hommes & femmes
Du 16 au 22 septembre : Grande braderie
Du 18 septembre au 17 octobre : Travaux installation de la climatisation du bureau d'accueil
1er octobre : Peinture du plafond niveau -1
14 octobre : Remplacement Vigilhom (détecteur de défaut d'intensité)
16 octobre : Changement du disjoncteur de l'ascenseur PMR
17 octobre : Fermeture des bords du Rhône - Evacuation du parking Oratoire
18 octobre : Réparation des pompes
1er novembre : Mise en service du Cyclopark
27 novembre : Manifestation des agriculteurs : Porte St Michel bloquée

3.5 L'animation commerciale

3.5.1 INDIGO Supporter Officiel des Jeux Olympique et Paralympique de Paris 2024

En 2024 INDIGO s'est engagé en tant que « Supporteur Officiel pour le stationnement » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En réponse aux besoins de stationnement pour l'organisation de l'événement, le groupe a mis son expertise ainsi que ses infrastructures physiques et digitales au service de Paris 2024 et de ses engagements environnementaux et de qualité de service, tout en œuvrant à faciliter les déplacements des spectateurs.

INDIGO a mis à disposition **1600** places de parking stratégiquement situées pour faciliter l'organisation des Jeux, fidèle à son credo « **Le stationnement qui fait bouger la ville** ».

Parallèlement, INDIGO a proposé aux visiteurs du monde entier et aux résidents une offre de stationnement sans égal. Avec **330 parcs en Ile-de-France** dont une centaine à Paris, ce sont près de **130 000 places de stationnement** qui ont accueilli voitures, motos et vélos (avec abonnement) en région parisienne, 18 000 à Lille, 11 000 à Marseille et 5 600 à Nice.

Les parkings ont bénéficié d'une campagne d'affichage nationale adaptée à la hauteur de l'évènement.



PROPOSER UNE EXPERIENCE SUPPORTERS OPTIMALE GRACE AU DIGITAL

Les spectateurs étaient invités à réserver leur stationnement à l'avance via l'application Indigo Neo ou à l'aide du site web [Où se garer pendant les Jeux de Paris 2024 ?](#). Le site permettait à l'internaute d'identifier le parking qui lui convient et recenser les forfaits disponibles dans le cadre de l'événement.

Deux solutions s'offraient aux spectateurs :

- des parkings relais pour un parcours multimodal
Cette option permet d'éviter les encombrements et ne nécessite pas de pass Jeux. Des forfaits longue durée sont également disponibles.
- des parkings à proximité des sites olympiques, pour un accès plus direct aux lieux de compétition.



AU SERVICE D'UNE MOBILITE URBAINE MULTIMODALE

Offrant une articulation entre les différentes formes de déplacements, les parcs de stationnement INDIGO ont constitué de véritables hubs intermédiaires pour rejoindre les différents sites de compétition à pied, à vélo ou en transport en commun.



« Acteur mondial du stationnement, nous agissons au cœur des territoires depuis plus de 60 ans avec l'objectif de répondre aux défis complexes de la circulation des biens et des personnes dans les centres urbains. En tant qu'entreprise française, nous sommes extrêmement fiers de voir le plus grand événement sportif international se tenir à Paris et de contribuer, grâce à nos solutions et notre savoir-faire, à relever le défi de la mobilité durant les Jeux de Paris 2024 », a indiqué **Sébastien FRAISSE**,

Président du directoire d'INDIGO Group.

« Organiser le plus grand événement au monde représente assurément un défi, notamment en matière de mobilité. Pour le relever, nous sommes heureux de compter sur la mobilisation d'INDIGO, entreprise française experte du stationnement à l'international, pour permettre aux amoureux des Jeux venus du monde entier, aux spectateurs français et aux résidents de s'organiser dans le cadre des Jeux. Bienvenue, INDIGO, dans la grande famille Paris 2024 ! », a déclaré **Tony Estanguet, Président de Paris 2024.**

3.6 Une communication renforcée pour une expérience client optimale.

Conscient de l'importance d'une information claire et accessible, INDIGO a déployé une campagne nationale d'amélioration de l'affichage dans ses parkings. Cette initiative stratégique vise à renforcer la communication auprès des clients et à optimiser leur expérience de stationnement.

DES OBJECTIFS MULTIPLES POUR UNE COMMUNICATION A 360 DEGRES :

- **Valoriser la diversité des services :**
 - La campagne met en lumière l'éventail complet des services proposés par INDIGO, allant des solutions de stationnement classiques aux services innovants tels que la recharge de véhicules électriques
 - L'objectif est d'informer les clients sur toutes les options disponibles, afin qu'ils puissent profiter pleinement des avantages offerts par INDIGO



- **Promouvoir la digitalisation du stationnement :**
 - INDIGO encourage l'utilisation de ses services digitaux, tels que l'application mobile INDIGO Neo, qui permet de réserver une place de stationnement, de payer en ligne ou de bénéficier de services personnalisés.
 - La campagne d'affichage met en avant les avantages de la digitalisation, en termes de gain de temps, de praticité et de confort.



- **Renforcer l'attractivité d'INDIGO en tant qu'employeur :**

- Au-delà de l'information client, la campagne vise également à renforcer l'image d'INDIGO en tant qu'employeur de référence.
- Des messages spécifiques mettent en avant les valeurs de l'entreprise, les opportunités de carrière et l'engagement d'INDIGO en faveur du développement professionnel de ses collaborateurs.



UNE CAMPAGNE D'AFFICHAGE MODERNE ET IMPACTANTE :

- INDIGO a veillé à ce que l'affichage soit moderne, attractif et facile à comprendre.
- Des visuels clairs et des messages concis sont utilisés pour transmettre les informations de manière efficace.
- L'affichage est pensé afin d'être visible de loin, et d'être compréhensible rapidement.

En déployant cette campagne d'affichage ambitieuse, INDIGO démontre son engagement à fournir une expérience client de qualité et à renforcer sa position de leader sur le marché du stationnement.

4. MAINTENANCE & TRAVAUX



4.1 Equipements

EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTRÔLES D'ACCES						
Equipement	Marque	Année d'achat	Fournisseur Prestataire	Nb	Etat général	Actions
Chenal d'entrée	ACS MULTIPARC REFLEX	2016	ORBILITY	2	Bon état	
Chenal de sortie	ACS MULTIPARC REFLEX	2016	ORBILITY	2	Bon état	
Barrières	ACS MULTIPARC REFLEX	2016	ORBILITY	4	Bon état	
Caisses automatique	ACS MULTIPARC REFLEX	2016	ORBILITY	3	Bon état	
Unité locale de gestion	ACS MULTIPARC REFLEX	2016	ORBILITY	1	Bon état	
Encodeur	ACS MULTIPARC REFLEX	2016	ORBILITY	1	Bon état	
Serveur loi de finance		2022	ORBILITY	2	Bon état	
Camera LPM		2015	ORBILITY	4	Bon état	
AUTRES EQUIPEMENTS						
Equipement	Marque	Année d'achat	Fournisseur Prestataire	Nb	Etat général	Actions
Interphonie	COMMEND	2007	COMMEND	1	Bon état	
Sonorisation (hauts parleurs)	TOA	2007	MILELEC	24	Bon état	
Système de vidéo (caméra)	BOSH	2015	MILELEC	36	Bon état	Les caméras sont remplacées régulièrement au besoin selon leur état de fonctionnement
Enregistreurs	HYKVISION	2015	MILELEC	3	Bon état	Adjonction d'un stockeur en 2022 suite à l'installation du Cvcloopark
Groupe électrogène	PERKINS	2007	ENERIA	1	Bon état	
Eclairage de sécurité (BAES)		2007	Service technique Indigo	50	état neuf	Toutes les BAES ont été remplacées en 2022
Ascenseurs	OTIS	2007	OTIS	3	Bon état	Plusieurs travaux effectués sur les cabines cette année (travaux suite RVRE 2018 et travaux de mise en conformité PMR)
Climatiseurs	MULTI MARQUES	2015	EPI	5	Bon état	
Colonnes sèches		2007	UXELLO	2	Bon état	
Détection co	GAZPARK PRO	2020	ADS	1	Bon état	
Pompes de relevage	MULTI MARQUES	2007	SPCS	1	Bon état	
		2007	SPCS	1	Bon état	
		2007	SPCS	1	Bon état	
		2022	SPCS	1	Etat neuf	Pompe du P.R. E.U. remplacée en 2022
		2022	SPCS	1	Etat neuf	Pompe du P.R. E.U. remplacée en 2022
Extincteurs	MULTI MARQUES	2007	DESAUTEL	52	Bon état	Les extincteurs sont remplacés régulièrement au besoin selon leur état de fonctionnement
Alarme incendie	CHUBB	2007	CHUBB	1	Bon état	
Ventilateurs	AIRLONE	2007	UXELLO	7	Bon état	
Extracteurs Protection Incendie	AIRLONE	2007	UXELLO	7	Bon état	
Téléphonie	AVAYA	2020	MILELEC	2	Bon état	
Copieur	KONICA MINOLTA	2020	KONICA MINOLTA	2	Bon état	
BRVE	ALFEN	2022	BYES	20	Etat neuf	
OUVRAGE						
Ouvrage		2007				L'infiltration au niveau -7 est à surveiller

4.2 Travaux

4.2.1 Travaux effectués en 2024

INVESTISSEMENTS REALISES 2024		
	Investissement	Gros Entretien
Remise aux normes RVRE ascenseurs	5 752 €	
Peinture protection bornes de recharge vl électriques	585 €	
Remplacement des 2 Portes coupe-feu	22 840 €	
Travaux éclairage sécurisé	2 982 €	
Remplacement cable et disjoncteur ascenseur PMR	4 493 €	
Mise en peinture Hall et bureau	7 875 €	
Remplacement batteries source centrale	4 305 €	
Travaux TGS	1 675 €	
Remplacement climatisation boutique	3 617 €	
Travaux toilettes	8 121 €	
Remplacement pompe de relevage	2 249 €	
Achat matériel éclairage	3 306 €	
Remplacement pompe relevage	6 964 €	
Remplacement alarme sono de sécurité	18 933 €	
Remplacement commande désenfumage	28 162 €	
Modification cablage du réseau secours		1 287 €
Déplacement Détecteurs Incendie		1 688 €
Intervention sono et remplacement HP		1 193 €
Remplacement 2 caméras		1 291 €
Achat écran de contrepoids - Echelle de toit- ascenseurs		1 158 €
Protection sinistre entrée d'eau N-7		2 604 €
Travaux Portes coupe-feu		1 780 €
Total	121 857 €	11 001 €

PROTECTION SINISTRE ENTREE D'EAU N-7



4.2.2 Travaux prévus en 2025

La nature et les montants des travaux prévisionnels ne constituent aucun engagement contractuel. Les événements peuvent nous conduire à adopter une autre politique d'investissement.

INVESTISSEMENTS PROGRAMMES 2025		
	Investissement	Gros Entretien
Remplacement BAES	2 000 €	
Curage réseau		3 000 €
Travaux de peinture	10 000 €	
Total	12 000 €	3 000 €

4.3 Suivi des incidents et pannes

Malgré une concentration notable de SDF, particulièrement durant l'hiver, notre politique volontaire de surveillance a porté ses fruits en diminuant le nombre d'incidents, notamment dans les toilettes publiques. Néanmoins, les nuisances et incivilités persistent et nécessitent une attention continue.

	TYPE D'INCIDENTS						
	Agression	Dégradation	Vol	Incendie	Inondation	Accident	Nuisances
Personnes	0	0	0	0	0	0	125
Véhicules	0	0	0	0	0	0	0
Ouvrages	0	0	0	0	0	1	0
TOTAL	0	0	0	0	0	1	125

La municipalité d'Avignon a chargé un bureau d'étude d'intervenir en 2025 pour l'évaluation et la résolution des infiltrations critiques du niveau 7.

4.4 Contrôles réglementaires

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Ce contrôle annuel a été effectué par la société QUALICONSLT

CONTROLE DES INSTALLATIONS INCENDIE

Ce contrôle annuel a été effectué par la société DESAUTEL pour les extincteurs et UXELLO pour les colonnes sèches

CONTROLE DE LA CENTRALE CO

Ce contrôle semestriel a été effectué par la société ADS

CONTROLE DE LA CENTRALE INCENDIE

Ce contrôle semestriel a été effectué par la société CHUBB

CONTROLE DES POMPES DE RELEVAGE

Ce contrôle trimestriel a été effectué par la société SPGS

Conformément à la réglementation applicable aux parcs de stationnement les vérifications par des Organismes agréés sont réalisés annuellement pour l'installation électrique et tous les cinq ans pour les autres installations (ascenseur, S.S.I., désenfumage, ...).

07/08/2024 : Vérification Périodique Electricité par Bureau de contrôle Qualiconsult - Avis conforme

24/06/2024 : Vérification Aération des locaux de travail par Bureau de contrôle Qualiconsult - Avis conforme

4.5 Maintenance

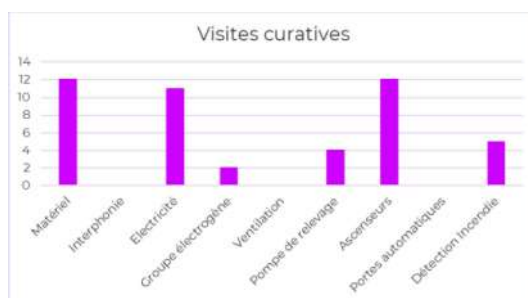
Incendie	Société DESAUTEL
Matériel de péage	Société ORBILITY
Ascenseurs	Société OTIS
CO	Société ADS
Détection incendie	Société CHUBB
Pompes de relevage	Société SPGS

L'entretien courant est réalisé par un prestataire technique (ventilation, circuits électriques).

Le nettoyage de l'ouvrage est réalisé par notre propre personnel. Le lavage complet des sols est effectué quatre fois par an.

NOMBRE DE VISITES SUIVANT LE TYPE DE MATERIEL

	PEAGE		SECURITE						
	Matériel	Interphonie	Electricité	Groupe électrogène	Ventilation	Pompe de relevage	Ascenseur	Portes automatiques	Détection incendie
Nombre Visites préventives	2	0	1	1	1	0	9	0	2
Nombre Visites curatives	12	0	11	2	0	4	12	0	5



12 visites curatives péage :

18/01/2024 Défaut lecteur CCS – CA7 Orbility
04/03/2024 Changement TPE ingenico CM Orbility
21/03/2024 Défaut LPM – BE2 Orbility
13/04/2024 CA HS – Redémarrage Orbility
22/04/2024 PC BSM4 – HS – Remplacement - Orbility
05/06/2024 Défaut Safetaxe Orbility
01/07/2024 Défaut Safetaxe Orbility
03/07/2024 Défaut Safetaxe - remplacement du PC CA 6 Orbility
16/07/2024 Défaut détecteur BE2 – reconnexion Orbility
18/10/2024 Défaut lecteur de Proximité – CM Orbility
17/12/2024 Défaut lecteur de Proximité – CM Orbility
24/12/2024 Avance coupe HS – échange standard

11 visites curatives électricité :

06/02/2024 Bloc secours INEO
12/02/2024 Problème onduleur INEO
07/05/2024 Default d'isolement sur installation électrique INEO

02/07/2024 Tirage de câble pour l'ascenseur PMR INEO
24/07/2024 Changement disjoncteur TGS éclairage INEO
05/08/2024 recherche odeur de brûlé/batteries suite forte chaleur INEO
05/08/2024 Isolation par connecteur câble sous tension TD automatisme INEO
16/09/2024 Remplacement des 10 batteries Source centrale INEO
14/10/2024 Remplacement Vigilhom INEO
16/10/2024 Changement disjoncteur PMR ascenseur INEO
18/12/2024 Dépannage n-6 luminaire défectueux INEO

2 visites curatives Groupe électrogène :

24/01/2024 Problème démarrage du groupe impossible ENERIA
14/05/2024 Remplacement Batterie du groupe + essai BFG ENERIA

4 visites curatives sur les pompes de relevage :

11/01/2024 Vidange Pompe SPGS
16/01/2024 Intervention pompe n-2 suite fuite du 15/01/2024 SPGS
08/10/2024 Contrôle pompe n-7 une HS en attente de devis SPGS
18/10/2024 Réparation pompes SPGS

12 visites curatives ascenseurs :

24/01/2024 Appareil JJZ12 en panne OTIS
25/01/2024 JJZ12 Dysfonctionnement des portes OTIS
02/05/2024 JJZ08 Dysfonctionnement des portes OTIS
04/05/2024 JJZ11 Appareil à l'arrêt pour entreprise extérieure alimentation lumière OTIS
04/05/2024 JJZ12 Appareil à l'arrêt pour entreprise extérieure OTIS
08/06/2024 JJZ11 Appareil en panne circuit électrique manœuvre OTIS
18/06/2024 JJZ12 Appareil en panne objet dans le seuil des porte OTIS
02/07/2024 JJZ11 Appareil en panne cause technique circuit électrique manœuvre OTIS
04/07/2024 JJZ08 Appareil en panne coupure électrique OTIS
17/07/2024 JJZ08 Passager bloqué cause non identifié arrêt d'urgence OTIS
22/08/2024 JJZ12 Changement éclairage cabine OTIS
13/09/2024 JJZ11 Changement éclairage cabine OTIS

5 visites curatives détection incendie :

25/01/2025 Dérangement détecteur point manquant 2 points en mauvais type + défaut terre
15/03/2025 Changement di adresse 04071
22/04/2025 Remise en état alimentation du DI trémie descente -2/-3
17/05/2025 Remplacement 2 détecteurs + détection et suppression dérangements centraux
30/07/2025 Remplacement détecteur arraché aux entrées VL

4.6 Surveillance

Depuis 2004 le parc enregistre les images provenant des caméras suivant arrêté préfectoral. Ces images sont à la disposition des autorités compétentes en cas de besoin.

4.7 Propreté

Le nettoyage est fait par le personnel Indigo et par un agent d'entretien à l'aide d'une autolaveuse. Le lavage complet des sols est effectué quatre fois par an.

5. ANALYSES

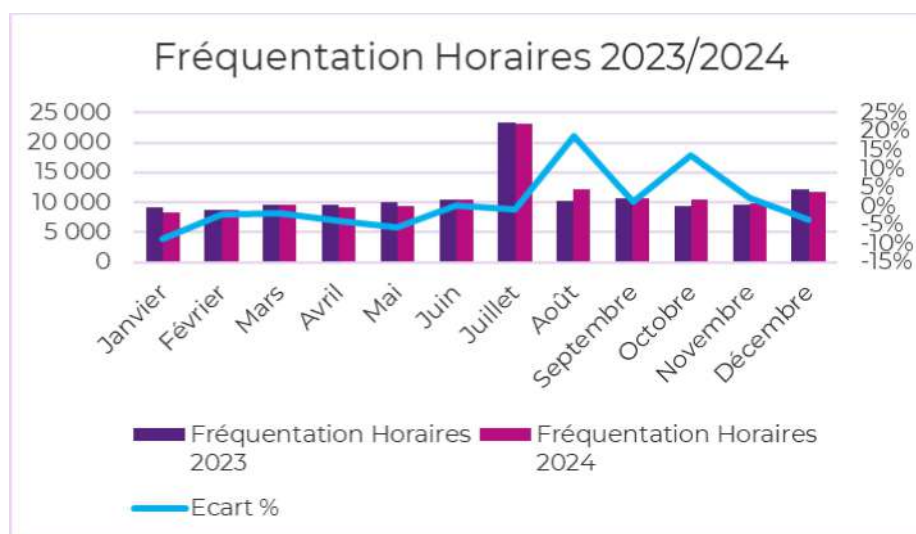


5.1 Activité du parc

Ces tableaux sont constitués de données statistiques, il peut arriver qu'il y ait une légère différence avec les éléments comptables du compte de résultat (impayés, régularisation d'impayés, écart sur versement espèces...). En tout état de cause seul le compte de résultat détermine le chiffre d'affaires à prendre en compte.

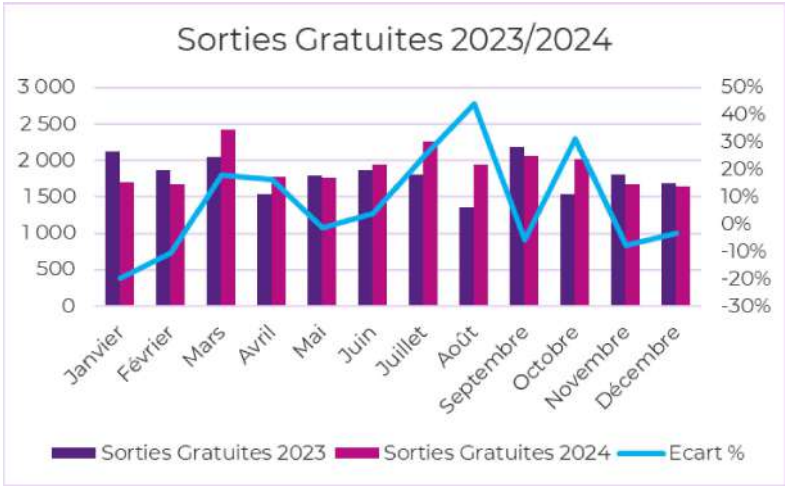
5.1.1 Fréquentation horaire

	Fréquentation Horaires 2023	Fréquentation Horaires 2024	Ecart %
Janvier	9 124	8 325	-9%
Février	8 822	8 638	-2%
Mars	9 698	9 526	-2%
Avril	9 507	9 124	-4%
Mai	10 037	9 481	-6%
Juin	10 439	10 443	0%
Juillet	23 357	23 194	-1%
Août	10 306	12 242	19%
Septembre	10 613	10 737	1%
Octobre	9 278	10 549	14%
Novembre	9 673	9 907	2%
Décembre	12 276	11 823	-4%
Total	133 130	133 989	1%

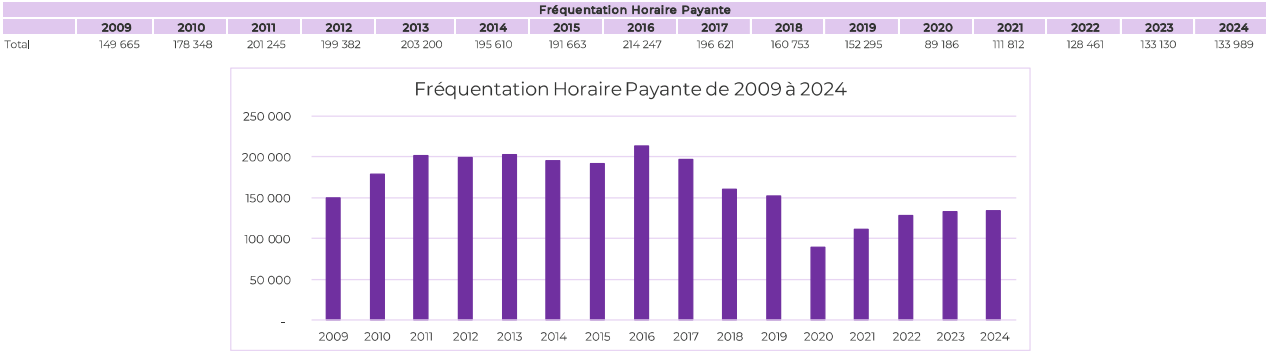


5.1.2 Sorties gratuites

	Sorties Gratuites 2023	Sorties Gratuites 2024	Ecart %
Janvier	2 119	1 698	-20%
Février	1 872	1 675	-11%
Mars	2 056	2 429	18%
Avril	1 530	1 779	16%
Mai	1 790	1 770	-1%
Juin	1 863	1 939	4%
Juillet	1 813	2 262	25%
Août	1 351	1 945	44%
Septembre	2 180	2 059	-6%
Octobre	1 538	2 017	31%
Novembre	1 806	1 669	-8%
Décembre	1 693	1 636	-3%
Total	21 611	22 878	6%

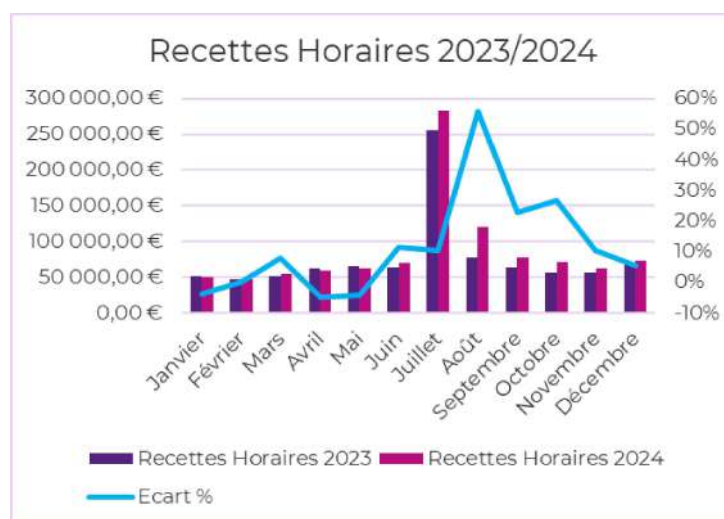


5.1.3 Evolution de la Fréquentation Horaire



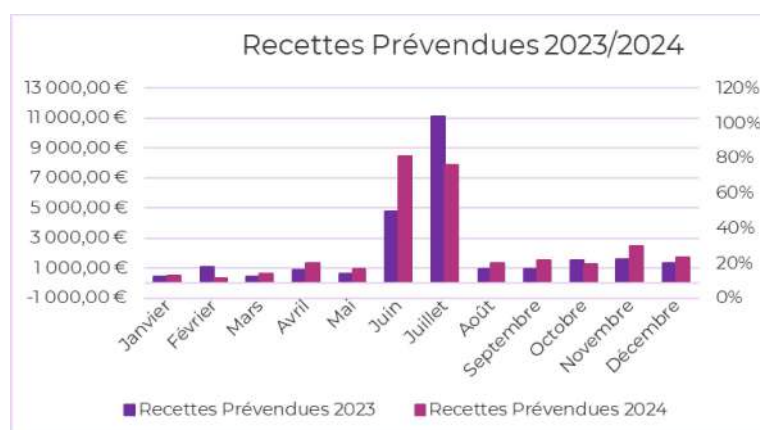
5.1.4 Recettes Courtes Durées

	ttes Horaires 2023	Recettes Horaires 2024	Ecart %	TM 2024	TM 2023	Ecart TM 2024/2023
Janvier	51 663,50 €	49 735,60 €	-4%	5,97 €	5,66 €	6%
Février	47 556,10 €	47 524,90 €	0%	5,50 €	5,39 €	2%
Mars	51 121,90 €	55 074,80 €	8%	5,78 €	5,27 €	10%
Avril	62 056,70 €	59 050,10 €	-5%	6,47 €	6,53 €	-1%
Mai	65 429,40 €	62 741,10 €	-4%	6,62 €	6,52 €	2%
Juin	63 218,80 €	70 513,20 €	12%	6,75 €	6,06 €	11%
Juillet	255 839,50 €	282 140,70 €	10%	12,16 €	10,95 €	11%
Août	77 100,90 €	120 201,00 €	56%	9,82 €	7,48 €	31%
Septembre	63 326,90 €	77 676,10 €	23%	7,23 €	5,97 €	21%
Octobre	56 386,50 €	71 430,50 €	27%	6,77 €	6,08 €	11%
Novembre	56 664,40 €	62 583,10 €	10%	6,32 €	5,86 €	8%
Décembre	69 414,30 €	73 265,10 €	6%	6,20 €	5,65 €	10%
Total	919 778,90 €	1 031 936,20 €	12%	7,70 €	6,91 €	11%



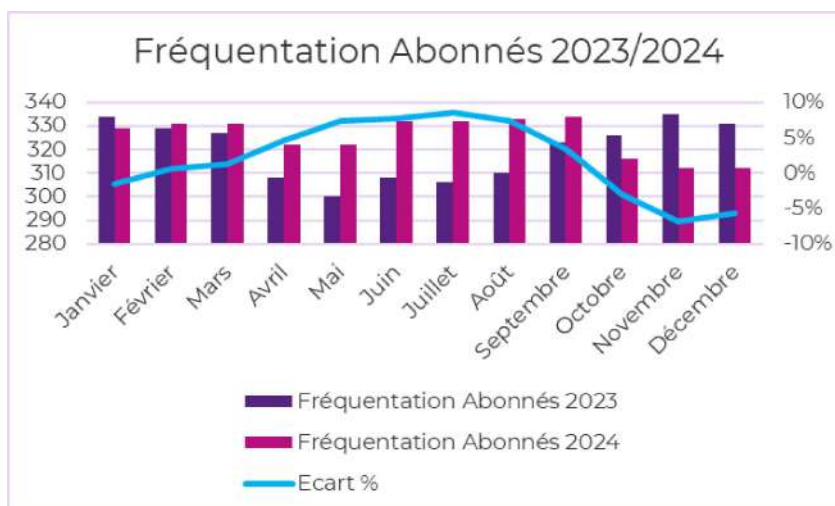
RECETTES PREVENDUES

TTC	Recettes Prévendues 2023	Recettes Prévendues 2024	Ecart 2024/2023
Janvier	452,20 €	506,00 €	12%
Février	1 087,00 €	309,00 €	-72%
Mars	473,60 €	628,00 €	33%
Avril	873,00 €	1 307,00 €	50%
Mai	628,00 €	941,00 €	50%
Juin	4 761,00 €	8 426,00 €	77%
Juillet	11 096,00 €	7 849,40 €	-29%
Août	943,00 €	1 344,60 €	43%
Septembre	924,00 €	1 503,95 €	63%
Octobre	1 510,50 €	1 290,00 €	-15%
Novembre	1 563,00 €	2 455,20 €	57%
Décembre	1 331,00 €	1 729,50 €	30%
Total	25 642,30 €	28 289,65 €	10%

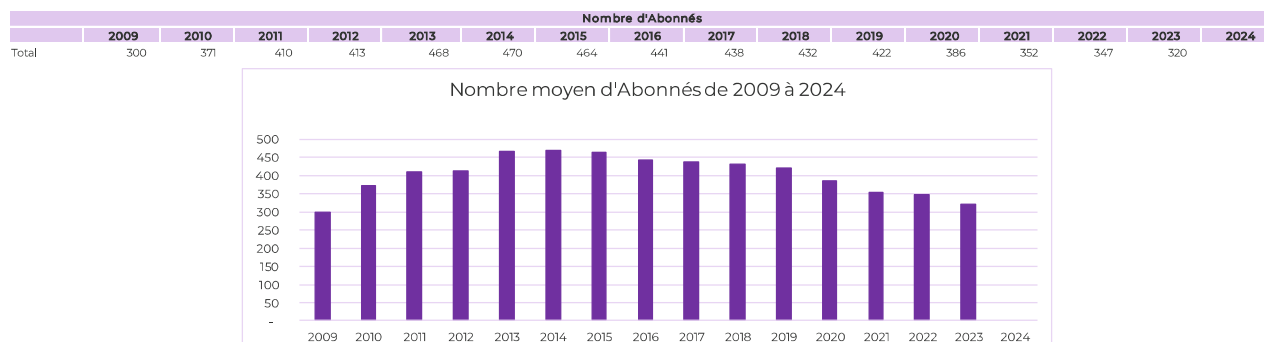


5.1.5 Fréquentation Abonnés

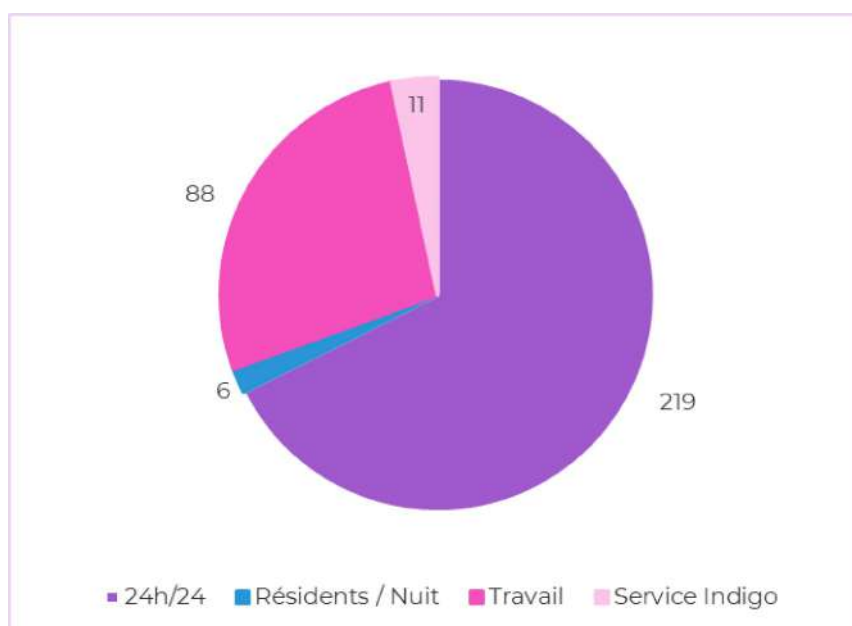
	Fréquentation Abonnés 2023	Fréquentation Abonnés 2024	Ecart %
Janvier	334	329	-1%
Février	329	331	1%
Mars	327	331	1%
Avril	308	322	5%
Mai	300	322	7%
Juin	308	332	8%
Juillet	306	332	8%
Août	310	333	7%
Septembre	323	334	3%
Octobre	326	316	-3%
Novembre	335	312	-7%
Décembre	331	312	-6%
Total	3 837	3 906	2%



5.1.6 Evolution de la Fréquentation Abonnés

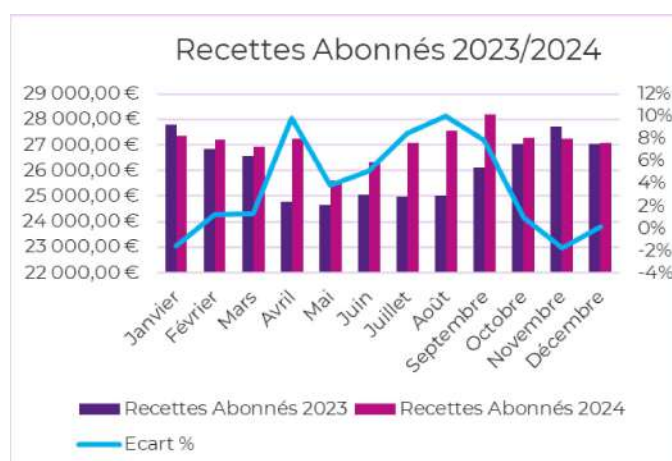


5.1.7 Répartition par type d'abonnement



5.1.8 Recettes Abonnés

TTC	Recettes Abonnés 2023	Recettes Abonnés 2024	Ecart %
Janvier	27 788,87 €	27 351,79 €	-2%
Février	26 858,30 €	27 191,41 €	1%
Mars	26 549,57 €	26 903,65 €	1%
Avril	24 798,26 €	27 231,43 €	10%
Mai	24 677,12 €	25 618,35 €	4%
Juin	25 041,60 €	26 327,95 €	5%
Juillet	24 985,00 €	27 099,52 €	8%
Août	25 029,59 €	27 539,33 €	10%
Septembre	26 144,18 €	28 198,34 €	8%
Octobre	27 034,66 €	27 286,95 €	1%
Novembre	27 703,47 €	27 221,18 €	-2%
Décembre	27 059,79 €	27 100,74 €	0%
Total	313 670,41 €	325 070,64 €	4%



6. PERSPECTIVES



PERSPECTIVES 2025 – ACCELERER L'INNOVATION ET LA DURABILITE AU CŒUR DES VILLES

À l'horizon 2025, INDIGO intensifie sa stratégie pour devenir un acteur incontournable de la mobilité urbaine durable. Nos priorités se concentrent sur :

- **L'expérience client optimisée par la technologie :**
 - D'ici 2025, nous accélérerons le déploiement de solutions digitales innovantes, telles que l'intelligence artificielle pour la gestion des flux et les paiements sans contact généralisés.
 - L'objectif est de rendre le stationnement toujours plus fluide et personnalisé.
- **Le développement massif de la recharge électrique :**
 - Nous poursuivrons notre expansion pour devenir le premier réseau de recharge urbaine de France, avec un objectif ambitieux de déploiement de bornes supplémentaires d'ici 2025.
 - Nous souhaitons ainsi accompagner activement la transition vers les véhicules électriques.
- **Le renforcement de notre rôle auprès des collectivités :**
 - En 2025, INDIGO se positionnera comme le partenaire privilégié des villes pour la mise en œuvre des zones à faibles émissions (ZFE) et la gestion des nouvelles mobilités.
 - Nous apporterons notre expertise et nos solutions pour contribuer à des villes plus durables et agréables à vivre.
- **La transformation des parkings en hubs de mobilité :**
 - Nous accélérerons la conversion de nos parkings en Espaces de Logistique Urbaine (ELU), en développant des services innovants tels que les Cycloparks et les solutions de micro-logistique.
 - L'objectif est de faire de nos parkings des points névralgiques de la mobilité douce et décarbonée.

En 2025, INDIGO s'engage à être un acteur clé de la transformation des villes, en plaçant l'innovation et la durabilité au cœur de ses actions.

7. BILAN FINANCIER



7.1 Patrimoine de délégation

7.1.1 Variation du patrimoine immobilier

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2024.

Parc de stationnement Avignon Jean Jaurès				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	284 301 -	80 507	203 795
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	554 179 -	304 946	249 233
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	49 307 -	6 592	42 715
	LOGICIELS	360 -	140	220
Total RETOUR		888 148 -	392 185	495 963
REPRISE	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	6 360 -	6 115	245
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	89 144 -	82 807	6 337
	LOGICIELS	3 561 -	3 561	-
	MATERIEL AUTOMOBILE	394 -	394	-
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	2 725 -	2 725	-
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE SPEC	1 898 -	1 752	146
Total REPRISE		104 081 -	97 354	6 728
Total général		992 229 -	489 538	502 691

7.2 Compte de résultat

PARC DE STATIONNEMENT :	Avignon Jean Jaurès
DELEGANT :	VILLE D'AVIGNON
DELEGATAIRE :	SOC 13671-EFFIPARC SUD-EST

En EUR HT	REEL 2023	REEL 2024	Var 2024/2023	Var 2024-2023 en %
PL11110-Horaires parcs	791 006	861 547	90 541	11,4%
PL11120-Abonnés parcs	267 980	266 304	-1 675	-0,6%
PL11130-Voirie				
PL11140-Garantie de recettes villes				
PL11150-Prestation de services				
PL11155-Activité de recharge des véhicules électriques	1 538	11 728	10 190	662,6%
PL11160-Activité de Contrôle				
PL11170-Appels de charges amodiataires				
PL11180-Activités annexes	3 423	185	-3 238	-94,6%
PL11190-Ajustement Consolidation Chiffre d'Affaires				
PL11199-Sous Total Chiffre d'Affaires	1 063 947	1 159 765	95 818	9,0%
PL11210-Subventions d'exploitation				
PL11220-Autres Produits	1	0	-1	-92,6%
PL11230-Ajustement conso Autres Produits				
PL11299-Sous Total Autres Produits	1	0	-1	-92,6%
PL11949-Total Produits d'Exploitation	1 063 948	1 159 765	95 817	9,0%
PL12110-Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-127 914	-132 394	-4 479	3,5%
PL12130-Autre Personnel externe et Frais Divers	-4 975	-3 710	1 265	-25,4%
PL12140-Personnel Intérimaire d'Exploitation	-63 634	-59 537	4 097	-6,4%
PL12150-Prestations de Nettoyage	-8 666	-9 742	-877	9,9%
PL12160-Prestations de Gardiennage	8 000	-8 000	-16 000	-100,0%
PL12199-Sous Total Frais de Personnel	-197 389	-205 383	-7 994	4,1%
PL12210-Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-33 543	-38 489	-4 946	14,7%
PL12220-Entretien : Contrats	-15 054	-29 049	-13 995	93,0%
PL12230-Electricité, Fluides	-157 328	-101 562	55 766	-35,4%
PL12240-Autres Prestations Sous Traitées				
PL12250-Frais de Télécommunication	-5 839	-4 665	1 172	-20,1%
PL12260-Location Matériel d'Exploitation	-180	38	218	-121,1%
PL12299-Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-211 943	-173 728	38 215	-18,0%
PL12310-Actions Commerciales	-3 030	-5 983	-2 954	97,5%
PL12320-Collecte de Fonds et Commissions	-26 101	-28 129	-2 028	7,6%
PL12330-Frais Administratifs et Divers	-6 212	-4 022	2 190	-35,3%
PL12399-Sous Total Frais Fonct. Adm. & Comm.	-35 343	-38 135	-2 792	7,9%
PL12949-Total Charges Directes d'Exploitation	-444 675	-417 246	27 429	-6,2%
PL13110-Police d'Assurances	-6 478	-7 057	-579	8,9%
PL13120-Sinistres		-897	-897	
PL13130-Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-5 324	-5 799	-475	8,9%
PL13140-Redevances Aux Concédants	-692 021	-690 760	1 261	-0,2%
PL13150-Taxes et Versements Assimilés	-26 577	-28 889	-2 312	8,7%
PL13160-Autres Charges et Provisions Courantes	-5 067	3 257	8 324	-164,3%
PL13170-Charges de Gros Entretien	-3 744	-11 004	-7 260	193,9%
PL13180-Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-16 810	-19 948	-3 138	18,7%
PL13190-Frais Généraux Siège	-78 732	-87 910	-9 178	11,7%
PL13299-Total Autres Charges d'Exploitation	-834 754	-849 008	-14 254	1,7%
PL13949-Total Autres Charges d'Exploitation	-834 754	-849 008	-14 254	1,7%
PL13949-Total Charges d'Exploitation	-1 279 429	-1 266 254	13 175	-1,0%
PL13950-EBITDA Parc	-215 481	-106 489	108 992	-50,6%
PL14110-Autres Charges Non Courantes				
PL14120-Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-183	-163	20	
PL14130-Dotations aux amortissements d'Exploitation	-70 801	-92 749	-21 948	31,0%
PL14140-Autres Provisions Non Courantes				
PL14199-Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-70 984	-92 932	-21 948	30,9%
PL14299-Total autres produits et charges financières opérationnels	-70 984	-92 932	-21 948	30,9%
PL14950-Total Charges Non Courantes	-70 984	-92 932	-21 948	30,9%
PL15997-ROP Parc	-286 465	-199 421	87 044	-30,4%
PL16110-Frais Financiers	-12 720	-22 629	-9 909	77,9%
PL16948-Total Frais Financiers	-12 720	-22 629	-9 909	77,9%
PL16997-Total Frais Financiers	-12 720	-22 629	-9 909	77,9%
PL16998-Résultat Net avant Impôt Parc	-299 185	-222 050	77 135	-25,8%

8. ANNEXES



Annexe 1 : Immobilisations

Annexe 2 : Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public

Annexe 3 : Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel

Annexe 4 : Règles et méthodes comptables

Annexe 5 : Gestion des frais de structure

Annexe 6 : Note sur le respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

IMMOBILISATIONS

2024		DA_840003-Avignon Jean Jaurès					
Société	Désignation	Nbre d'années d'amts	Date début amortissement	Date fin amortissement	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
SOC_10595-INDIGO PARK	ECRAN+PC	3	31/10/08	29/10/11	1 511	-1 511	0
	T30040 Cyber sécurité	7	14/04/22	13/04/29	360	-140	220
	LICENCE UPGRADE CARTE G3-IP-8P	3	22/09/17	21/09/20	2 050	-2 050	0
	RACKS 5 PLACES+POSTES DE GONFLAGE ALTAO	7	26/05/08	25/05/15	1 742	-1 742	0
	1 BALISE UBER-T ACS Q	10	31/03/08	29/03/18	9 788	-9 788	0
	ANTENNE UBER-T GEA	10	12/09/13	11/09/23	3 300	-3 300	0
	ANTENNE UBER-T GEA	10	12/09/13	11/09/23	3 300	-3 300	0
	SAE PC DE GESTION	10	31/10/09	29/10/19	5 971	-5 971	0
	MATERIEL SAE AXIOBOX 340302	10	01/01/10	31/12/19	7 524	-7 524	0
	SAE AVANCEMENT 100%	10	30/09/11	29/09/21	31 240	-31 240	0
	MATERIEL SAE	10	01/01/18	31/12/27	21 131	-14 794	6 337
	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	5	19/04/12	18/04/17	2 413	-2 413	0
	MATERIEL TATA 2016 DA 840003	3	01/01/16	31/12/18	2 736	-2 736	0
	DIVERS MATERIEL	2	23/11/20	22/11/22	1 312	-1 312	0
	FF	2	01/08/24	31/07/26	586	-441	146
	SCOOTER SYM 49.9CM MODELE ORBIT	4	30/09/08	29/09/12	394	-394	0
	ECRAN	3	01/11/08	31/10/11	1 618	-1 618	0
	FILTRE ADSL CISCO SECURITY ROUTER	3	10/09/08	09/09/11	1 107	-1 107	0
	5 STORES VENIRIENS TOP 25 ALUMINIUM	9	16/09/08	15/09/17	1 203	-1 203	0
	ENS.MOBILIER DE BUREAU	9	22/04/08	21/04/17	3 511	-3 511	0
	PHOTOCOPIEUR RESEAU A7R0021204051	9	04/05/17	03/05/26	1 646	-1 401	245
Sous Total Biens de reprise					104 441	-97 493	6 948
SOC_13671-EFFIPARC SUD-EST	REEMPLACT EXTRACTEUR DESENFUMAGE	29	27/06/19	26/12/47	14 850	-2 875	11 976
	Ventilation	27	21/04/21	01/02/48	18 815	-2 596	16 219
	Création local R-1	25	20/12/22	11/02/48	10 815	-873	9 941
	Mur pare-flamme IRVE 2023	24	29/09/23	11/02/48	4 828	-249	4 579
	EQUIP VIDEO AVIG JJ	8	01/01/08	31/12/15	25 660	-25 660	0
	INSTAL PHONIE +DIVERS VIDEO SURV	15	19/12/08	18/12/23	21 610	-21 610	0
	SAE VIDEO AVIGNON JJAURES	8	27/10/09	26/10/17	1 548	-1 548	0
	840003 INTERFACE AUDIO VERS HFI	15	18/06/15	17/06/30	3 148	-2 002	1 146
	SYSTEME CONTINUITE RADIO SECOURS	15	24/06/15	23/06/30	5 767	-3 662	2 106
	SYSTEME CONTINUITE RADIO SECOURS	15	24/06/15	23/06/30	15 171	-9 632	5 539
	EQUIPMENT DE VOIE D'ENTREE	10	01/01/17	31/12/26	28 809	-23 050	5 759
	EQUIPMENT DE VOIE DE SORTIE	10	01/01/17	31/12/26	32 266	-25 815	6 450
	CAISSE AUTOMATIQUE MIXTE	10	01/01/17	31/12/26	64 569	-51 661	12 908
	CAISSE MANUELLE	10	01/01/17	31/12/26	4 290	-3 432	858
	SERVEUR PARK	10	01/01/17	31/12/26	13 273	-10 619	2 653
	TRAVAUX RADIO CONTINUITE	10	01/01/17	31/12/26	13 810	-11 049	2 761
	VIDEO SURVEILLANCE	8	12/04/17	11/04/25	1 199	-1 157	42
	VIDEO SURVEILLANCE	8	06/05/17	05/05/25	2 680	-2 564	116
	VIDEO SURVEILLANCE	8	16/06/17	15/06/25	1 995	-1 881	114
	REMPLACEMENT POMPES DE RELEVAGE	8	26/07/17	25/07/25	6 039	-5 610	429
	POMPE DE RELEVAGE	8	23/11/18	22/11/26	1 735	-1 324	411
	INTERPHONIE	15	01/01/19	31/12/33	32 601	-13 045	19 557
	Facture 8100000011	8	05/04/19	04/04/27	5 063	-3 632	1 431
	RECLAS CPTE A CPTE	15	04/12/19	03/12/34	28 600	-9 676	18 924
	RECLAS CPTE A CPTE	5	11/12/19	10/12/24	4 200	-4 200	0
	Interphonie Installation matériel n 16/	15	20/04/20	19/04/35	3 228	-1 011	2 217
	Pompes de relevage	8	30/11/20	29/11/28	5 208	-2 660	2 548
	Remplacement source centrale	5	28/09/21	27/09/26	12 575	-8 195	4 380
	AFR EXT 22 12261 - Ajout Zone Cyclopark	10	16/05/22	15/05/32	1 088	-286	802
	Refact T30043 Cyclopark borne VAE	3	25/05/22	24/05/25	1 260	-1 092	168
	Nouveau serveur parc + postes de travail pour CM	10	26/08/22	25/08/32	1 100	-258	842
	Lecteur piéton cyclopark	10	14/10/22	13/10/32	4 447	-985	3 463
	Lecteurs badges STID	10	21/10/22	20/10/32	1 014	-223	791
	Nouveau serveur parc + postes de travail pour CM	10	25/10/22	24/10/32	2 567	-560	2 007
	Fourniture et Installation Caméra zone BRVE	8	16/11/22	15/11/30	1 049	-279	770
	Config camera zone BRVE	10	29/11/22	28/11/32	524	-110	415
	Pose et fourniture Caméras	8	14/12/22	13/12/30	2 145	-549	1 596
	Leds avec Détecteur de mouvement	5	20/12/22	19/12/27	40 077	-16 276	23 801
	10 BRVE	3	14/03/23	13/03/26	9 245	-5 538	3 707
	Etudes	7	14/03/23	13/03/30	27 313	-7 012	20 301
	Etude	7	05/04/23	04/04/30	1 240	-308	932
	Blocs secours - source centrale	5	30/06/23	29/06/28	2 959	-889	2 070
	ARI1725	5	30/06/23	29/06/28	1 590	-478	1 112
	Leds avec Détecteur de mouvement	5	13/07/23	12/07/28	17 176	-5 038	12 138
	Downlights	5	17/07/23	16/07/28	8 400	-2 445	5 955
	NORA - CARTE ALUM GE800	10	30/08/23	29/08/33	1 139	-152	987
	NORA - DEPLOIEMENT PARKING JEAN JAURES	10	03/10/23	02/10/33	1 779	-221	1 558
	Remplacement Mini Detubular 30cm	5	30/11/23	29/11/28	43 798	-9 514	34 284
	Débrillillateur Jean JAURES	5	01/01/24	31/12/28	1 625	-385	1 240
	lecteur piéton pour accès sanitaires	10	01/02/24	31/01/34	6 447	-666	5 781
	Refact T30042 1T24 840003	10	01/04/24	31/03/34	5 065	-381	4 684
	10 bornes	7	01/05/24	30/04/31	9 245	-2 124	7 121
	Travaux DOE	7	01/05/24	30/04/31	12 075	-2 161	9 914
	REGUL PRIME ADEVENIR DEDUITE 2 FOIS	7	01/05/24	30/04/31	13 405	-2 266	11 139
	Refact T30042 2T24 840003	10	01/07/24	30/06/34	829	-42	787
	OPR - BRVE	7	01/12/24	30/11/31	532	-12	520
	TRAVAUX SUR GRILLE ENTREE PARK	10	01/01/17	31/12/26	1 780	-1 424	356
	840003 INTERV. PORTES	15	27/03/12	26/03/27	6 431	-5 472	959
	SIGNALISATION DYNAMIQUE	10	07/07/15	06/07/25	10 415	-9 878	537
	MARQUE INDIGO	3	01/01/16	31/12/18	4 269	-4 269	0
	MISE EN PLACE SAE	10	29/09/16	28/09/26	455	-376	79
	INSTALLATION ELECTRIQUE	10	30/09/16	29/09/26	14 994	-12 376	2 618
	FORNITURE ET POSE CLIMATISEUR	10	01/01/17	31/12/26	1 413	-1 131	283
	REMPLACEMENT PORTE COUPE-FEU	15	01/01/17	31/12/31	1 472	-786	687
	REGLAGES PORTES COUPE-FEU	15	31/01/17	29/01/32	12 400	-6 547	5 853



INSTALLATION ELECTRIQUE	10	30/09/17	29/09/27	1 724	-1 251	473
REPLACEMENT CLIMATISEUR	10	12/07/18	11/07/28	2 071	-1 341	731
TRVX MACON + ETANCHEITE	10	26/06/19	25/06/29	8 220	-4 535	3 685
RALENTISSEUR	10	01/01/20	31/12/29	880	-440	440
détection CO NO Achat matériel neuf (Dé 13/	15	20/10/20	19/10/35	12 000	-3 358	8 642
Portes coupe-feu	15	21/04/21	20/04/36	4 499	-1 108	3 391
Remplacement climatiseur	10	13/07/21	12/07/31	1 751	-607	1 144
Travaux levées de réserve ascenseur	26	17/02/22	11/02/48	5 504	-608	4 896
Presta. ponctuelle & travaux ascenseur & escalator	26	17/03/22	11/02/48	8 065	-868	7 197
Refact T30043 Cyclopark aménagement	10	25/05/22	24/05/32	19 527	-5 077	14 450
Refact T30043 Cyclopark signalétique	10	25/05/22	24/05/32	2 537	-660	1 878
Mains courantes	10	13/06/22	12/06/32	2 139	-545	1 594
DACAM PROJET IRVE ET CYCLOPARK	10	01/07/22	30/06/32	1 300	-325	975
CYCLOPARK - Cablage lecteur piéton	10	10/08/22	09/08/32	3 846	-920	2 926
Option facture papier	10	12/08/22	11/08/32	2 890	-690	2 201
Plan d'évacuation	10	14/09/22	13/09/32	1 445	-332	1 113
Protection 40A CYCLOPARK	10	14/09/22	13/09/32	1 446	-332	1 113
Création d'un cheminement vélo - CYCLOPARK	5	27/09/22	26/09/27	2 250	-1 018	1 233
Depannage WC PMR Hommes	10	25/10/22	24/10/32	1 607	-351	1 256
Création dossier SSI	15	03/11/22	02/11/37	1 540	-222	1 318
Mission CCI Cyclopark	15	03/11/22	02/11/37	770	-111	659
45TJNNS - Remise en état fond de fosse	25	07/11/22	11/02/48	2 293	-195	2 098
45TJNNUA - Remise en état du fond de fosse	25	07/11/22	11/02/48	2 293	-195	2 098
Fourniture et installation onduleur	10	16/11/22	15/11/32	4 269	-907	3 362
REPLACEMENT POMPRE EAUX USEES	10	02/12/22	01/12/32	1 887	-392	1 494
REPLACEMENT 2ND PR EAUX USEES JAURES	10	02/12/22	01/12/32	1 887	-392	1 494
Mission Controle Technique -Installation Cyclopark	10	14/12/22	13/12/32	1 400	-287	1 113
Fourniture et pose plaque 330x125	10	16/12/22	15/12/32	31 042	-6 338	24 704
REPLACEMENT CARTE DE CONTRÔLE DU FREIN	25	09/02/23	11/02/48	4 252	-322	3 930
Mission MOE IRVE - OPR	10	20/03/23	19/03/33	1 442	-257	1 185
REMISE EN ETAT FOSSES ASC SUITE INONDATION	25	06/04/23	11/02/48	5 847	-409	5 439
Travaux elec Jaurès + mise en detection IS	10	29/11/23	28/11/33	4 052	-441	3 611
REAMENAGEMENT BTQUE JAURES + BUREAU RE	10	01/02/24	31/01/34	3 157	-152	3 005
REAMENAGEMENT BTQUE JAURES + BUREAU RE	10	01/02/24	31/01/34	6 752	-310	6 441
Eco distribution	10	01/02/24	31/01/34	457	-22	435
annule fact 4920105783	10	01/02/24	31/01/34	-6 752	295	-6 456
annule fact 4920099685	10	01/02/24	31/01/34	-457	49	-408
annule fact 4920099437	10	01/02/24	31/01/34	-3 157	138	-3 019
Capex aménagements	10	01/02/24	31/01/34	10 366	-453	9 913
BRVE - CREATION 4 PLACES PMR AU N-2	5	01/02/24	31/01/29	3 500	-859	2 641
Signalisation palières, cabine PMR	24	01/04/24	11/02/48	2 897	-154	2 743
REAMENAGEMENT BTQUE JAURES - ELEC	10	01/04/24	31/03/34	1 274	-138	1 136
DEPANNAGE ECLAIRAGE DE SECURITE	10	01/05/24	30/04/34	2 982	-221	2 761
Travaux suite quinquennal asc - Levee de reserves	24	01/06/24	11/02/48	5 752	-134	5 618
BRVE Mise en peinture protection métallique	15	01/07/24	30/06/39	585	-33	552
Remplacement PCF vitrées N-2 et N-3	15	01/08/24	31/07/39	22 840	-639	22 201
Remplacement du câble et disjoncteur du PMR	10	01/09/24	31/08/34	4 493	-172	4 321
Porte accès toilette	15	01/10/24	30/09/39	3 262	-55	3 207
Remplacement batteries Source Centrale	10	01/10/24	30/09/34	4 305	-109	4 196
Mission MOE IRVE - Visas docs controles	10	01/10/24	30/09/34	455	-47	408
Mise en peinture plafond hall- bureau - sanitaires	15	08/10/24	07/10/39	7 875	-121	7 754
Presta. ponctuelle & travaux tuyauterie plomberie	10	11/10/24	09/10/34	8 121	-180	7 940
Remplacement climatisation Jean JAURES	10	01/11/24	31/10/34	3 617	-64	3 553
remplacement CPI - VIGILHOM - TGS	10	01/11/24	31/10/34	1 675	-33	1 642
Sous Total Biens de retour				887 788	-392 045	495 743
TOTAL Avignon Jean Jaurès				992 229	-489 538	502 691



ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2024)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).



A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1^{er}-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2024.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1^{er} - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2024 (art. R 3131-4 1^{er} -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1^{er} - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1^{er} - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2025

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET





PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.
- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2024 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2024, il est appliqué un pourcentage de 4.9 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2024. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.



GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2024

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2024, l'affectation des frais de structure correspond à 9.30% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,





ANNEXE 2

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.





ANNEXE 2

5. Audit interne

Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

Information sur les moyens mis en œuvre

permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services

Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public

Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés. Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnaît et accepte. En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :

- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;

- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) :

Article L1321-2-1 du code du travail :

Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

*« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022
En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1^{er}) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (...) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (...) »*

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.

2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :

8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public

Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé. Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Tout Fournisseur reconnaît ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : The Curve – 48-50, Av du Général de Gaulle - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex

Mail : service.client@group-indigo.com



Contact

Indigo Park
District Languedoc-Roussillon Vaucluse
1 boulevard de Bruxelles
30000 NÎMES

